

Le CDDG est invité à commenter cette étude, qui sera présentée par l'un de ses auteurs, M. Andy Williamson, et à donner ainsi des orientations et informations supplémentaires au Groupe de travail sur la démocratie délibérative et participative (GT-DD) qui tiendra sa première réunion les 5 et 6 mai.*

**Note concernant la version française : un travail éditorial est encore en cours*

Cartographie de la démocratie délibérative dans les États membres du Conseil de l'Europe

Préparé pour la Division des élections et de la démocratie participative,
Service de la démocratie et de la gouvernance, Conseil de l'Europe

Andy Williamson et Jordi Barrat

Mars 2022

Résumé exécutif

La démocratie délibérative n'est pas nouvelle en soi, mais elle a récemment pris de l'importance. Ses partisans y voient non seulement un moyen d'obtenir de meilleurs résultats politiques, mais aussi de renforcer la confiance du public dans les processus démocratiques. La délibération est un sous-ensemble de la participation, qui fait partie d'une série d'interventions ouvertes aux décideurs et aux législateurs désireux d'entendre la voix des citoyens ; elle côtoie des méthodes telles que les forums publics, les pétitions et la budgétisation participative. Les initiatives délibératives sont approfondies et profondément immersives, et visent à élaborer des recommandations tangibles sur ce que les gouvernements devraient faire. Cela signifie que, pour être efficace, la démocratie délibérative doit s'aligner et s'intégrer étroitement au cycle politique et que les organismes publics doivent l'accueillir avec bonne foi. En bref, la démocratie délibérative offre le potentiel d'améliorer la démocratie, mais elle génère également des défis qui appellent un changement de processus et de culture. Il est également important de noter que ce rapport ne positionne pas la démocratie délibérative comme une alternative à la démocratie représentative, mais comme un moyen de rendre la démocratie représentative plus ouverte, accessible, fiable et efficace.

Bien que les éléments démontrant les avantages pratiques de la démocratie délibérative restent largement anecdotiques et que la recherche critique soit limitée à ce stade, il existe des indications claires et émergentes qu'elle peut être un outil précieux pour une meilleure gouvernance, et un moyen efficace de faire entendre la voix des citoyens au cœur du gouvernement. Il ne s'agit cependant pas d'une panacée ; les initiatives délibératives nécessitent une nouvelle compréhension des relations dans notre société, l'acquisition de nouvelles compétences (de part et d'autre) et un changement culturel dans tout le secteur public pour écouter et agir en fonction de ce que dit le public.

Le Conseil de l'Europe travaille dans ce domaine depuis un certain temps, il reconnaît l'importance de la participation civile au processus démocratique et constate que les possibilités de participation directe se multiplient. Toutefois, celles-ci doivent respecter les normes et les bonnes pratiques si l'on ne veut pas que la confiance en pâtisse et que l'écart entre les attentes du public et les politiques soit comblé. On peut notamment se référer au document CM(2017) 83 Lignes directrices relative à la participation civile aux décisions politiques et au document CM/REC (2018)4 sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local. Ces documents ont permis de réaliser des progrès importants dans l'établissement de normes pour les mécanismes de participation civile. Cependant, les nouvelles tendances, en particulier celles liées à la démocratie délibérative, doivent être intégrées dans ce modèle existant. Les initiatives ascendantes et délibératives pourraient être un moyen efficace d'impliquer les citoyens dans la prise de décision publique et d'améliorer la prestation des services publics, mais les initiatives actuelles bénéficieront d'une orientation harmonisée des institutions publiques en termes de normes à respecter.

Des lignes directrices sont nécessaires pour aider les décideurs politiques à utiliser ces nouvelles pratiques. Les compétences qui ne sont souvent pas disponibles dans le secteur public (telles que le recrutement des participants et la facilitation) peuvent être acquises ou apportées en travaillant avec des ONG, les participants doivent également être formés pour devenir des délibérateurs efficaces. Si

tous ces objectifs peuvent être atteints, alors, comme l'affirme l'OCDE (2021), les initiatives délibératives peuvent "devenir un élément régulier de la gouvernance démocratique". Cela ne peut se produire que si elles sont pleinement connectées au système politique et si les représentants élus sont engagés et ouverts aux nouvelles méthodes. En l'absence de mécanisme permettant d'adopter les résultats de ces initiatives, celles-ci risquent de devenir des placebos qui peuvent, à terme, nuire à la confiance déjà fragile dans la démocratie.

Ce rapport propose que les organismes publics reconnaissent que la participation et la délibération sont des aspects d'un cadre démocratique plus large et intègrent ces approches en temps utile. Des recherches plus approfondies et fondées sont nécessaires pour montrer comment, où et quand les initiatives délibératives peuvent être utilisées et des travaux sont nécessaires pour codifier leur objectif et leur utilisation dans les cadres démocratiques, en reconnaissant la riche diversité des cultures et des processus démocratiques dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Les méthodes délibératives doivent devenir des outils normatifs dans le cycle politique et les initiatives délibératives doivent être correctement financées et planifiées. Elles doivent être transparentes, vérifiables et responsables afin de garantir que la sélection des participants est appropriée, que les preuves ne sont pas biaisées et que les résultats ne sont pas dictés ou prédéterminés. Il est également essentiel que le cycle de participation soit toujours clôturé par un retour d'information sur les actions qui ont résulté des recommandations et par l'intégration de l'engagement public dans le processus.

Pour les citoyens, ces initiatives délibératives sont une expérience d'apprentissage, et leur conception doit non seulement refléter un accueil approprié, mais aussi un espace pour un apprentissage juste à temps. Une bonne facilitation est essentielle pour orienter le débat, veiller à ce que toutes les voix soient entendues, et le recrutement doit garantir que les voix minoritaires sont présentes, écoutées et respectées. Il est essentiel, à ce stade relativement précoce de la démocratie délibérative, de multiplier les possibilités d'apprentissage et d'évaluation, tant au sein des organisations que dans le cadre d'un ensemble de connaissances partagées.

Cette recherche a montré qu'il y a du mérite à poursuivre des initiatives de démocratie délibérative, cependant, un soutien supplémentaire est nécessaire pour que ce domaine se développe et mûrisse et des normes doivent être définies si l'on veut que la confiance dans ces processus soit durable. En particulier, l'intégration d'initiatives délibératives semble plus facile lorsque la démocratie est forte et dispose de ressources suffisantes, mais elle est inévitablement plus difficile lorsque les processus démocratiques sont émergents ou faibles et lorsqu'il n'existe pas de culture forte de participation civile.

Cette recherche formule les recommandations suivantes concernant les prochaines étapes que le Conseil de l'Europe (et d'autres) peut franchir pour promouvoir l'utilisation efficace de la démocratie délibérative :

- 1. Le rôle et l'objectif de la démocratie délibérative, et la manière dont elle peut fonctionner dans une démocratie représentative, doivent être mieux expliqués par les**

responsables gouvernementaux, aux responsables gouvernementaux. Le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle de premier plan à cet égard.

2. **Il est nécessaire d'établir des normes directrices** pour soutenir ceux qui souhaitent utiliser la démocratie délibérative et encourager une plus grande confiance dans le processus. Cela permettra de s'assurer que les processus sont crédibles et légitimes, d'aider les agences du secteur public à accueillir de tels processus et de garantir que les bonnes pratiques sont collectées et que le transfert de connaissances ait lieu.
 - a. **Ces orientations doivent être souples et non normatives**, mais doivent définir les principaux attributs d'un processus de délibération et atteindre le niveau nécessaire pour assurer leur crédibilité (les recommandations du présent rapport en constituent la base).
 - b. En plus des lignes directrices, il serait bénéfique d'**encourager le développement d'un "livre de jeu" délibératif** pour soutenir ceux qui veulent concevoir et mettre en œuvre des initiatives délibératives d'une manière pratique et directe.
3. Une grande partie de la littérature relative à la délibération est fortement orientée vers le monde universitaire et est à la fois lourdement théorique et inaccessible - en termes de langue et d'accès physique, car une grande partie n'est accessible que sur abonnement.
 - a. **Un soutien est nécessaire pour une recherche et une évaluation plus indépendantes et fondées**, qui peuvent être appliquées directement aux initiatives en tant qu'outil d'apprentissage et de conception.
 - b. **La recherche doit être indépendante des organisateurs de l'initiative afin de surmonter tout parti pris inhérent ou implicite** - il est vital que ces nouvelles méthodes soient ouvertes à un examen complet si l'on veut apprendre.
 - c. **La recherche doit être ouverte et accessible aux praticiens et aux décideurs politiques.**
4. **Des travaux sont nécessaires pour explorer comment intégrer les initiatives délibératives dans les démocraties émergentes**, ce qui doit aborder l'éducation civique, le rôle des ONG, les structures politiques et le financement.
5. La démocratie délibérative est un domaine émergent et il est **important de soutenir l'innovation et les pratiques novatrices** dans ce domaine ; il n'existe pas de scénario unique pour mener un processus délibératif et la création d'opportunités d'innovation et d'apprentissage renforcera le secteur démocratique.

Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes et organisations qui ont contribué à ce rapport, soit en partageant des informations sur leurs initiatives, soit en offrant leur temps pour être interviewées. Nous apprécions particulièrement le soutien, les contributions et les conseils de Daniel Popescu et Cornelia Perle, qui ont dirigé et coordonné le projet au nom du Conseil de l'Europe. Des commentaires supplémentaires ont été reçus à la fois du personnel du CoE à Strasbourg et des bureaux du CoE dans la région, tels que ceux d'Ukraine, de Bosnie-Herzégovine et de Géorgie. Les auteurs souhaitent remercier Dominik Hierlemann et Anna Renkamp de Bertelsmann Stiftung pour leurs précieuses contributions. Nous tenons également à remercier les propriétaires d'initiatives et les experts qui nous ont généreusement fourni des informations et des idées, notamment Claudia Chwalisz (OCDE), Gazela Pudar et Irena Fiket (Institut de philosophie et de théorie sociale, Université de Belgrade), Jeff Lovit (expert indépendant), Karl-Heinz Lambertz (Région Est de la Belgique/Rapporteur du CdE), Marcin Gerwin (Assemblées de citoyens, Pologne) et Michael Lederer (Gouvernement du Vorarlberg, Autriche) .

A propos des auteurs :

Andy Williamson est un expert international de la participation civique, de l'innovation numérique et des parlements. Il était auparavant vice-président du conseil consultatif de la stratégie numérique de la Nouvelle-Zélande, directeur de la démocratie numérique à la Hansard Society et membre du comité directeur de la société civile du PGO du Royaume-Uni. Il travaille en tant que conseiller, chercheur et consultant pour les parlements, les gouvernements et les collectivités locales du monde entier. Andy est actuellement chercheur principal au Centre pour l'innovation au Parlement de l'Union interparlementaire (et auteur des trois derniers rapports mondiaux sur l'e-Parlement) et expert consultant auprès du Conseil de l'Europe et du PNUD. M. Williamson est titulaire d'un doctorat en sciences de l'information, axé sur la participation civique et la démocratie numérique, de l'université Monash, en Australie.

Jordi Barrat Esteve est titulaire d'un doctorat en droit constitutionnel de l'Université de Leon (Espagne) (1997) et d'une licence en droit de l'Université de Navarre (1986-1991). Il est professeur de droit constitutionnel à l'université Rovira i Virgili (Catalogne) et a occupé des fonctions similaires aux universités de Navarre, d'Alacant et de Leon. Il a également été député du Bureau catalan pour la qualité de la démocratie (2013/2014). Il a effectué des stages universitaires au Mexique, en Moldavie, en Mongolie et au Pérou. Ses recherches portent sur le cadre juridique des nouvelles technologies, en particulier celles liées à la participation politique, et il a fourni des conseils à différentes organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, l'OSCE/BIDDH, IDEA, IFES, OAS, The Carter Center.

Table des matières

Résumé exécutif	i
Remerciements	iv
1 Introduction	1
1.1. Participation et délibération	2
1.2. Termes clés utilisés	2
1.3. Résumé	3
2 Un cadre conceptuel pour la démocratie délibérative	4
2.1. Résumé	6
3 Contexte de la démocratie délibérative	7
3.1. L'émergence rapide de l'internet et des outils numériques	8
3.2. Les systèmes démocratiques ne répondent pas aux désirs d'implication des citoyens	8
3.3. Les changements socioculturels et l'émergence de nouveaux mouvements sociaux	9
3.4. Confiance dans les institutions démocratiques	9
3.5. Légitimité du système démocratique	11
3.6. Comment le capital social affecte la participation	11
3.7. Le rôle de la société civile dans la démocratie	12
3.8. L'impact de la délibération sur la politique	12
3.9. Transparence et gouvernement ouvert	13
3.10. Résumé	14
4 Situer la démocratie délibérative	15
4.1. Résumé	18
5 Conclusions du présent rapport	19
5.1. Codifier la délibération dans un cadre réglementaire	21
5.2. Choisir le sujet de la délibération	22
5.3. Choisir la méthode appropriée pour maximiser l'efficacité	22
5.4. Intégrer la délibération dans le cycle politique	24
5.5. Définir la portée et les attributions de l'initiative	25
5.6. Gouvernance et contrôle des initiatives délibératives	25
5.7. Gérer le recrutement des participants	26
5.8. L'apprentissage des participants et la fourniture de preuves	29
5.9. Facilitation du processus et gestion de la délibération	30
5.10. Impact de l'initiative et promotion de l'engagement public	31
5.11. Évaluation et réflexion sur l'initiative	31
5.12. Résumé	32
6 Proposition pour une initiative délibérative efficace	34
6.1. Critères et repères pour les initiatives délibératives	34
6.2. Principes de bonnes pratiques pour les initiatives délibératives	36
7 Conclusion	38
7.1. Recommandations pour les décideurs et les praticiens	38
Annexes	40
Annexe A - Liste de contrôle pour les initiatives délibératives de bonne pratique	40
Annexe B - Liste des initiatives	45
Annexe C - Plateformes de participation numérique	49
Annexe D - Bibliographie	50

1 Introduction

La démocratie délibérative - le processus de délibération directe par les citoyens d'un domaine politique ou législatif - n'est pas nouvelle en soi, mais elle a récemment pris de l'importance. Ses partisans y voient non seulement un moyen d'obtenir de meilleurs résultats politiques, mais aussi de renforcer la confiance du public dans les processus démocratiques. La délibération est un sous-ensemble de la participation. Dans l'éventail des interventions ouvertes aux décideurs politiques désireux d'entendre des avis extérieurs, elle se situe aux côtés de méthodes telles que les forums publics, les pétitions et la budgétisation participative. Cependant, elle s'en distingue par le fait qu'elle est (le plus souvent) entreprise par un sous-ensemble recruté de citoyens, représentant la population générale et capable de refléter des opinions différentes (et diverses) de toute la société, sur des questions qui affectent la société au sens large. Elle diffère également en ce que ces processus sont approfondis et profondément immersifs ; les participants sont censés entendre un large éventail de preuves sur le sujet choisi, en débattre et élaborer des recommandations sur ce que le gouvernement (ou le parlement) devrait faire. Pour être efficace, la démocratie délibérative doit s'aligner étroitement sur le cycle politique et les organismes publics doivent l'accueillir de manière authentique. En bref, la démocratie délibérative offre le potentiel d'améliorer la démocratie, mais elle crée également des défis qui nécessitent un changement de processus et de culture.

Le Conseil de l'Europe reconnaît l'importance de la participation civile au processus démocratique et le fait que les possibilités de participation directe sont en augmentation. Les nouvelles méthodes de délibération, telles que les assemblées de citoyens, sont considérées comme une évolution positive, mais elles doivent respecter les normes et les bonnes pratiques si l'on ne veut pas que la confiance soit ébranlée et que le fossé entre les attentes du public et la politique soit comblé. La commission des questions politiques et de la démocratie du Conseil de l'Europe note que l'intégration d'initiatives délibératives ascendantes pourrait être un moyen efficace pour

renforcer la confiance des citoyens dans la prise de décision publique, ainsi que sa légitimité, sa transparence, son caractère inclusif et sa réactivité. Il en résulterait également un soutien accru à l'action publique.

Le rapporteur de la commission, suggère que

parmi les formes de démocratie participative qui peuvent compléter et enrichir le travail des institutions représentatives, les assemblées de citoyens sont les mieux placées pour exploiter la sagesse collective et permettre aux citoyens de se réappropriier l'espace public, en fournissant aux autorités des informations utiles sur les préférences de la population et des indications sur la manière de concilier une multitude d'intérêts contradictoires.¹

Le présent rapport arrive donc à point nommé. Il vise à cartographier le paysage de la participation et de la délibération dans les États membres du Conseil de l'Europe. Il ne s'agit pas de fournir un catalogue exhaustif des initiatives, mais plutôt d'utiliser ces initiatives et les entretiens avec les experts

¹ Voir : <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=29354&lang=en>

pour comprendre à quoi ressemble une initiative délibérative, comment de telles initiatives peuvent être conçues et mises en œuvre et quels sont les défis auxquels les organismes publics sont confrontés pour évoluer vers des aspects de délibération publique. Ce rapport identifie les thèmes qui ont émergé de l'analyse, discute des défis critiques que les praticiens de la délibération doivent relever et identifie certaines exigences clés pour les organismes publics qui pourraient souhaiter développer des initiatives délibératives efficaces et crédibles et pour les ONG qui souhaitent organiser, soutenir ou participer à des initiatives délibératives. Il formule ensuite une série de recommandations pour soutenir les travaux futurs du Conseil de l'Europe dans ce domaine, afin de promouvoir et de renforcer les initiatives délibératives. Avant cela, il examine certains aspects clés de la théorie de la délibération (et de la démocratie) afin de présenter le contexte de la discussion.

1.1. Participation et délibération

Les auteurs considèrent la démocratie délibérative comme un sous-ensemble de la démocratie participative, où la délibération civique directe est le processus central. Cette étude a inclus dans son examen des initiatives participatives qui ne sont pas délibératives en soi, mais qui contiennent un élément de délibération (par exemple, certaines initiatives de budgétisation participative) ou dont les aspects conceptuels offrent une certaine valeur transférable aux initiatives délibératives. En outre, le choix d'une méthode participative ou délibérative n'est pas une question d'alternative : ces méthodes sont souvent complémentaires et utilisées ensemble, soit en série (par exemple, une pétition conduit à la création d'une assemblée de citoyens), soit en parallèle. L'objectif de ce rapport est de comprendre et de formuler des recommandations pour la pratique délibérative mais, encore une fois, ces recommandations peuvent également être transférées à des initiatives participatives plus larges.

Les méthodes participatives sont souvent conçues pour faire entendre la voix d'un groupe plus large, souvent illimité, tandis que les initiatives délibératives comptent souvent moins de participants sélectionnés pour être représentatifs de la société au sens large, sont axées sur l'écoute et le débat et portent (généralement) sur un sujet spécifique.

1.2. Principaux termes utilisés sur

De nombreux termes utilisés autour de la participation et de la délibération sont ambigus et contestables, c'est pourquoi ce rapport utilise les définitions suivantes :

Participation civile	L'engagement des individus, des ONG et de la société civile dans son ensemble dans les processus de prise de décision des autorités publiques. La participation civile à la prise de décision politique se distingue des activités politiques en termes d'engagement direct avec les partis politiques et du lobbying en ce qui concerne les intérêts commerciaux. Elle peut également être désignée par l'expression "participation civique".
Citoyen	Une personne individuelle résidant dans une communauté géographique (elle ne fait aucune hypothèse sur la nationalité et exclut volontairement les définitions plus rigides telles que l'indigénéité, le droit de vote ou la nationalité).
Société civile	Individus et organisations non gouvernementales liés par des intérêts communs et une activité collective.
Délibération	Examen réfléchi d'une question par le biais d'un processus de groupe facilité.

Démocratie délibérative	Une forme de démocratie où la délibération est inhérente au processus de décision.
Méthodes délibératives	Outils et processus qui permettent à un groupe de personnes de délibérer sur des questions spécifiques.
Gouvernement	Le gouvernement central.
Législature	Voir "Parlement".
Gouvernement local	Gouvernement local ou régional responsable d'une zone géographique.
Parlement	Un organe élu qui fait des lois et demande des comptes à un gouvernement.
Politique	Les principes qui guident un gouvernement dans sa gestion des affaires publiques, concrétisés par un plan d'action ou par la législation. Le développement de la politique (de la conception à la loi) est appelé ici "cycle politique".
Secteur public	Gouvernement, collectivités locales et autres institutions et organismes publics.
Représentant	1 - Une personne qui est élue pour représenter le grand public, comme un membre du Parlement ou un conseiller local. 2 - Le groupe démographique représentatif reflète fidèlement la société qu'il représente, comme un jury de citoyens dont la longue liste de membres sélectionnés au hasard est ensuite profilée pour garantir la diversité et l'équilibre (en termes d'âge, de sexe, de capacités, d'éducation, de géographie, etc.)
Démocratie représentative	Système de gouvernance démocratique dans lequel les décisions sont prises par des représentants qui reçoivent leur mandat par un scrutin.

1.3 Résumé

Ce chapitre présente brièvement la démocratie délibérative et la positionne par rapport à des initiatives participatives plus larges, ce qui permet de contextualiser le rapport. Des définitions clés sont fournies pour aider le lecteur. Les chapitres suivants donneront un aperçu conceptuel de la démocratie délibérative, d'abord en fournissant un cadre contextuel, puis en présentant la démocratie délibérative dans le paysage démocratique plus large, y compris les défis et les conditions. Une fois cet aperçu théorique exploré, le rapport situe la démocratie délibérative dans un continuum de participation, puis examine les thèmes clés qui ressortent des études de cas et des entretiens avec les experts. Dans les derniers chapitres, les critères de réussite de la démocratie délibérative sont définis et les attributs clés des bonnes pratiques sont présentés, avant que les conclusions du rapport et les recommandations pour les actions futures ne soient présentées.

2 Un cadre conceptuel pour la démocratie délibérative

Les partisans de la démocratie délibérative parlent souvent de "représentants" et d'un "échantillon représentatif", ils soulignent l'importance de la cohorte engagée dans la délibération comme un échantillon représentatif de la population dans son ensemble (en termes de géographie, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, de (dis)capacités et d'ethnicité). Il s'agit, bien entendu, d'une préoccupation extrêmement importante, mais le terme peut prêter à confusion car il entre en conflit avec le concept de "démocratie représentative", le système dans lequel se situe la démocratie délibérative. **Il est important de distinguer les "représentants" du peuple - ceux qui sont dûment élus - d'un échantillon représentatif. En effet, dans la désaffection croissante pour la politique traditionnelle, le manque même de "représentativité" est un problème ; par exemple, les parlements sont majoritairement masculins et les voix des minorités peuvent trouver difficile, voire impossible, d'être entendues.**

Pitkin (1967) considère la représentation politique comme l'activité consistant à rendre les voix, les opinions et les perspectives des citoyens "présentes" dans les processus d'élaboration des politiques publiques. Elle ne parvient pas à saisir le concept de représentation par les citoyens par le biais d'initiatives délibératives en soi, mais identifie quatre piliers de la représentation qui sont utiles pour déterminer l'adéquation et la légitimité d'un processus représentatif :

1. **Représentation formaliste** (les dispositions institutionnelles), y compris la manière dont les représentants sont reconnus et ont un statut et comment ils peuvent être tenus responsables.
2. **La représentation symbolique** fait référence à la manière dont les représentants sont perçus par les autres et à ce qu'ils sont censés représenter : comment sont-ils légitimés et acceptés ?
3. **La représentation descriptive consiste à vérifier** si ceux qui représentent des points de vue ressemblent à ceux qu'ils sont censés représenter. Dans le cas d'un processus délibératif, on peut élargir cette analyse pour voir si le groupe dans son ensemble reflète la société dont il est issu.
4. **La représentation substantielle** est un moyen d'évaluer si ces représentants disent ce que vous attendez d'eux et dans quelle mesure ils font avancer les résultats politiques qui servent "les meilleurs intérêts" de la population au sens large.

Les quatre caractéristiques de Pitkin peuvent être remodelées en termes de légitimation des participants à un processus délibératif et d'encadrement d'un tel processus comme étant "représentatif" dans les deux sens du terme. En construisant un modèle de bonnes pratiques autour de la démocratie délibérative, il est possible d'identifier les caractéristiques qui devraient être présentes et normatives. Une initiative peut être considérée comme délibérative lorsque :

- Il existe un mécanisme formel qui décrit ouvertement comment un forum est établi, comment il fonctionnera, qui le dirigera, comment les participants sont recrutés et comment les résultats informeront les processus politiques ou législatifs officiels. Sans cela, le processus ne peut être considéré comme fiable.

- Les représentants qui participent aux initiatives sont sélectionnés dans le cadre d'un processus transparent et ouvert, et ce processus garantit que les personnes sélectionnées participent légitimement.
- Le processus garantit une large représentation afin que les initiatives ressemblent à un microcosme de la société qu'elles ont été créées pour représenter. Il s'agit notamment de créer un espace pour les voix minoritaires et difficiles à atteindre, et de ne pas se contenter de faire écho à l'opinion dominante.
- Si, dans tout débat, on peut s'attendre à entendre des opinions divergentes, on peut s'attendre à ce que les points de vue des initiatives rejoignent largement ceux des citoyens ordinaires (il existe un contexte historique dans le droit anglais qui utilise le personnage fictif de "l'homme dans l'omnibus de Clapham" à ces fins²).

En ce sens, il est possible d'envisager quatre logiques globales pour l'engagement participatif (et délibératif) :

1. Pour surmonter les insuffisances (ou les défaillances) perçues dans le processus démocratique actuel. Ce modèle peut être dirigé par le gouvernement ou la société civile, mais il s'agit d'une démarche occasionnelle qui n'est pas formellement intégrée dans le processus politique ou législatif.
2. En rendant le processus plus formel, les processus participatifs sont instanciés dans le cadre démocratique existant afin d'élargir la participation et/ou de créer de meilleurs résultats politiques. Les pétitions en sont un exemple.

En ratissant large, il est possible de considérer que la délibération devient plus normative :

3. Les initiatives délibératives sont implicites dans un cadre démocratique réimaginé. Il peut s'agir, par exemple, de l'utilisation, prévue par la Constitution, d'assemblées de citoyens dans le cadre du contrôle pré législatif ou en complément des enquêtes parlementaires.
4. Les initiatives délibératives sont mises en place par des acteurs tiers dans le but de manipuler l'opinion publique ou les résultats politiques sous un faux drapeau. Il n'y a aucune preuve que cela se produise, mais seulement parce que de tels processus ont actuellement une valeur et une influence limitées. S'ils deviennent plus établis (et donc puissants au sein du processus politique), la propension à corrompre ou à manipuler entièrement les résultats augmentera.

Ce dernier exemple met en évidence un défi potentiel pour les autorités publiques, qui peut être surmonté (ou du moins atténué) par la transparence et des cadres clairs pour le travail délibératif.

Il est important de reconnaître qu'à l'heure actuelle, les **initiatives délibératives sont nouvelles et ont un impact limité sur le processus politique. Il est judicieux de reconnaître comment la démocratie représentative a été endommagée par des influences et des préjugés réels ou perçus**

² L'**homme dans l'omnibus de Clapham** est une personne hypothétique ordinaire et raisonnable, utilisée par les tribunaux en droit anglais lorsqu'il est nécessaire de décider si une partie a agi comme le ferait une personne raisonnable. Le personnage est une personne raisonnablement éduquée, intelligente mais indéfinissable, par rapport à laquelle la conduite du défendeur peut être mesurée (voir https://en.wikipedia.org/wiki/Man_on_the_Clapham_omnibus).

comme inappropriés, voire par la corruption pure et simple, et de veiller à ce que les initiatives délibératives ne succombent pas à la perception d'irrégularités.

2.1 Résumé

Ce chapitre souligne l'importance cruciale de comprendre ce que l'on entend par "représentation" dans un contexte délibératif et définit les caractéristiques qui aident à définir une initiative délibérative normative. Ces caractéristiques encadrent la discussion à venir et, ce faisant, ce chapitre met en évidence les défis ainsi que les opportunités pour la pratique délibérative.

3 Contexte de la démocratie délibérative

Depuis les années 1980, bon nombre de nos démocraties "développées" se sont éloignées d'une culture prédominante de la communauté au profit d'une culture de l'individualisme. Parallèlement, de nouvelles démocraties ont vu le jour, encouragées à reproduire les systèmes représentatifs observés ailleurs. Le premier trimestre du 21st siècle a été marqué par un changement radical en ligne, avec la montée en puissance du cycle d'information instantané de 24 heures, des médias sociaux et de la désinformation. Nous vivons aujourd'hui à l'époque la plus connectée jamais vue et pourtant nous semblons plus déconnectés les uns des autres que jamais. L'ampleur de la connexion et de la déconnexion, de la confiance et de la désillusion varie mais se traduit par une baisse de la participation, la montée des partis politiques extrémistes alternatifs ainsi que les troubles sociaux et l'agitation sociale. Elle se manifeste par les voix de ceux qui affirment que la démocratie représentative n'est plus adaptée à son objectif, qu'elle est une hégémonie des riches et des puissants, excluant les autres voix. Elle se manifeste également par la popularité croissante des méthodes alternatives de participation civique, en particulier chez les jeunes.

Notre paradoxe démocratique est que la société la plus connectée de l'histoire se sent souvent plus éclatée et déconnectée (ou connectée de manière moins tangible et moins formelle) - ce phénomène est souvent décrit comme un "déficit démocratique".

On entend souvent l'argument selon lequel les gens ne font pas confiance au gouvernement (ou au parlement), mais il est important de reconnaître que l'inverse peut également être vrai : les gouvernements se méfient souvent du public et préfèrent l'expertise de groupes choisis de consultants (souvent d'anciens membres du gouvernement), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'experts. Cette situation est due en grande partie à la rationalisation des services publics en "unités commerciales" efficaces et à la montée concomitante du rôle d'une élite technocratique, ainsi que de l'augmentation des préjugés et des représentations erronées dans les médias. Cette évolution s'est faite au détriment de la participation et de la confiance. Même lorsque le public est consulté, la portée de la consultation est étroite, limitée en termes de temps et d'espace, et la primauté de l'opinion des experts peut conduire à une dévalorisation des opinions des citoyens. Tout cela renforce les sentiments de dislocation et de désengagement, et de manque de confiance.

La démocratie est, bien sûr, contestable et ce qu'elle signifie peut varier selon les personnes, les communautés, les pays et les cultures. Il n'existe pas de "taille unique" et, dans notre riche tapisserie de vie démocratique, des termes tels que "participation" et "démocratie délibérative" sont porteurs d'une multitude de bagages et ont une signification différente selon les personnes. On peut également faire valoir que les méthodes participatives et délibératives sont à la fois une réponse au déficit démocratique susmentionné et une amélioration structurelle de la manière dont les politiques sont élaborées. **Une plus grande participation peut conduire à une confiance accrue et à un plus grand intérêt pour la gouvernance démocratique, réduisant ou annulant ainsi le déficit démocratique ; elle peut également contribuer à de meilleurs résultats politiques.**

La démocratie délibérative n'est pas un concept nouveau, puisqu'elle remonte à la Grèce antique, mais elle est en train de devenir une réalité. Les méthodes modernes sont nées des "jurys de citoyens" aux États-Unis et en Allemagne dans les années 1970, des "conversations de consensus" au Danemark dans les années 1980 et des premières assemblées de citoyens au Canada en 2004, sur la base d'un modèle connu sous le nom de "mini-publics". L'augmentation plus récente de leur utilisation et de leur importance est due à un certain nombre de facteurs contextuels clés, qui sont examinés ici.

3.1 L'émergence rapide de l'internet et des outils numériques

L'essor de l'internet et des technologies mobiles, ainsi que la croissance de l'information, des réseaux sociaux et des actualités qu'il a permis, est une arme à double tranchant : la surcharge d'informations et la montée de la désinformation sont bien documentées mais, à l'inverse, la possibilité de participer à la démocratie sans les contraintes de temps et de lieu crée des opportunités significatives pour réimaginer le fonctionnement de la démocratie. **L'internet ne changera peut-être pas la motivation d'un citoyen à participer, mais il peut réduire les obstacles à cette participation.**

La Chambre des Lords du Royaume-Uni indique que, parce que ses commissions sont devenues virtuelles pendant la pandémie de Covid-19, elle a pu faire appel à un éventail plus large et plus profond de compétences pour ses enquêtes, car il n'est pas supposé que les gens devront être physiquement présents à Londres. De même, le Stortinget norvégien a observé que les organisations de la société civile déclarent avoir un meilleur accès aux commissions parlementaires suite au passage aux auditions en ligne et ce schéma se répète dans d'autres parlements (UIP, 2020).

Bien que beaucoup soutiendront que la délibération en face à face est plus efficace que celle en ligne, même cette dernière ne serait pas aussi utile sans la capacité d'Internet à assurer la connectivité et la création d'une communauté entre les événements, à faciliter le recrutement, à fournir un accès rapide aux preuves et à connecter les participants à un réservoir d'expertise beaucoup plus large.

3.2 Les systèmes démocratiques ne répondent pas aux désirs d'implication des citoyens.

Le mécontentement à l'égard de la démocratie est généralisé et ne s'améliore que dans un très petit nombre de pays. Au cours des vingt premières années de ce siècle, la confiance démocratique est généralement en déclin. Les anciens États soviétiques d'Europe de l'Est affichent un renversement statistique de ces tendances, bien que ce changement soit faible et relativement statique, partant d'une base très basse. Les démocraties émergentes, telles que la Moldavie et l'Ukraine, sont très préoccupantes en raison des faibles niveaux de satisfaction et de confiance, et le tableau n'est guère plus réjouissant dans les États du processus de post-adhésion à l'UE, tels que la Hongrie, la Pologne et la Roumanie. Dans de nombreux cas, il y eut une vague d'optimisme dans les années 1990, suivie d'un déclin constant vers l'insatisfaction et la méfiance (Foa, Klassen, Slade, et al., 2020).

Les résultats de recherches telles que l'Audit of Political Engagement du Royaume-Uni montrent que les individus se sentent déconnectés de la démocratie et veulent avoir davantage leur mot à dire sur ce qui se passe, mais qu'ils veulent ensuite laisser les politiciens et le gouvernement s'en charger

(Hansard Society, 2019). Au fil du temps, le public est devenu plus insatisfait de la démocratie, se sent plus impuissant et, par conséquent, est plus susceptible de se désengager. La montée des mouvements sociaux alternatifs en est le reflet, mais aussi la tentative des gouvernements d'introduire des méthodes plus participatives dans le but de se reconnecter avec le public. **Les systèmes politiques et de gouvernance dont nous disposons aujourd'hui ne sont pas, en règle générale, innovants et réactifs ; ils ont été établis au fil des années, souvent des siècles, sont lents à bouger, insulaires et descendants. L'intégration de méthodes participatives et délibératives dans ces systèmes exige un changement de procédure et de culture, ce qui nécessite un changement de culture et un leadership fort.**

3.3 Changements socioculturels et émergence de nouveaux mouvements sociaux

Comme nous l'avons mentionné ailleurs, le passage à l'individualisme et l'augmentation des inégalités ont déclenché la méfiance et la désillusion et ont conduit à la dissidence. On a le sentiment que les systèmes formels de gouvernance sont, au mieux, trop indulgents à l'égard des puissants, comme les entreprises, au détriment des citoyens et, au pire, qu'ils sont corrompus et qu'on ne peut leur faire confiance. Aujourd'hui, nous voyons non seulement un système de gouvernance qui lutte pour conserver sa légitimité et sa pertinence, mais aussi un nombre important (et croissant) de citoyens qui veulent du changement et sont prêts à agir pour créer ce changement. D'un côté, on assiste à une montée du populisme et, de l'autre, à de nouveaux mouvements sociaux motivés par un certain nombre d'événements fondamentaux :

- Le mouvement "Occupy", qui manifeste contre les institutions financières et exige un changement.³
- Les mouvements "Me too"⁴ et "Black Lives Matter"⁵, qui manifestent contre la discrimination ;
- Le mouvement environnemental, y compris les "grèves scolaires"⁶ campagne contre le changement climatique et pour une approche proactive de l'avenir environnemental de la planète.

Cette dernière, en particulier, a réussi à s'étendre à d'autres domaines politiques, ce qui a permis aux questions liées au climat de faire l'objet d'initiatives délibératives, notamment en France et au Royaume-Uni. **Les élus et les décideurs politiques doivent de plus en plus répondre à un public en colère qui exige non seulement le changement, mais aussi un droit de regard sur la manière dont ce changement se produit.**

3.4 Confiance dans les institutions démocratiques

Le fait que la confiance diminue ou reste faible dans les systèmes politiques et démocratiques est une constatation souvent formulée et généralement acceptée, comme nous l'avons vu plus haut.

³ Voir : https://en.wikipedia.org/wiki/Occupy_movement

⁴ Voir : <https://metoomvmt.org/>

⁵ Voir : <https://blacklivesmatter.com/>

⁶ https://en.wikipedia.org/wiki/School_Strike_for_Climate

Cependant, la mesure de la confiance est difficile et peu fiable. De manière générale, la "confiance" renvoie à une confiance morale dans les institutions et est difficile à saisir empiriquement. Elle est complexe et influencée par de multiples facteurs, depuis le niveau micro (expérience et circonstances personnelles), le comportement perçu des politiciens, ce qui est dit dans les médias, les médias sociaux et la désinformation, jusqu'aux modèles socio-économiques au niveau macro, en passant par la culture nationale (ou locale) et le contexte historique. La confiance n'est pas universelle, pas plus que la méfiance ; les pays scandinaves font état de niveaux élevés de confiance du public, tout comme l'Autriche et Chypre, tandis que le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Espagne (par exemple) font état de niveaux plus faibles, et l'Italie et les pays d'Europe de l'Est encore plus faibles (Foa, Klassen, Slade, et al., 2020). Cela pourrait être dû en partie aux contrats sociaux historiques (ou à leur absence) et, dans d'autres cas, à un niveau de "fausse déclaration" (ne souhaitant pas paraître négatif). Melios (2020) rapporte que les perceptions de la corruption affectent la confiance de manière significative, tout comme les approches de "l'austérité", et il est clair que, dans les démocraties émergentes, l'optimisme initial a été remplacé par le scepticisme alors que la politique populiste se développe et que la corruption politique reste un problème évident.

Les défenseurs de la démocratie délibérative soulignent son potentiel à accroître la confiance, une revendication également formulée par d'autres formes de démocratie participative. Dès 2004, il a été suggéré que les processus de démocratie délibérative pouvaient.. :

- faciliter l'apprentissage politique ;
- promouvoir un changement d'opinion individuel et collectif interprétable sur les questions politiques discutées ; et
- accroître l'efficacité politique, ce qui a le potentiel de renforcer indirectement d'autres aspects de la citoyenneté... tels que l'intérêt politique et la participation civique et politique (Delli Carpini, Cook et Jacobs, 2004, p.334).

Cependant, il existe peu de preuves pour étayer ces affirmations au-delà des récits anecdotiques des participants, et ce uniquement dans les suites immédiates d'un événement. Bien que ce soit souvent rapporté par les organisateurs de l'événement et qu'il faille donc être prudent, ces preuves limitées suggèrent que le niveau de confiance de certains participants directs augmente et que leur propension à s'engager démocratiquement peut augmenter. Il n'existe pas de preuves solides permettant de savoir si cette confiance et ce militantisme nouveaux durent ou se propagent ; y a-t-il un effet d'entraînement du centre vers l'extérieur et, si c'est le cas, quelle est sa force et sa durabilité ? Et si des preuves anecdotiques suggèrent que les participants directs peuvent être motivés pour devenir plus actifs politiquement, cela est également vrai pour les méthodes non délibératives, telles que les pétitions électroniques et les budgets participatifs.

Theuwis, van Ham et Jacobs (2021) ont réalisé une méta-analyse des effets des initiatives délibératives sur les participants, mais cette recherche n'est pas concluante. Ils notent que l'impact de la participation à un "mini-public sur les attitudes politiques" est ambigu mais que les citoyens se sentent plus aptes politiquement après avoir participé à un tel processus, devenant "plus efficaces pendant la délibération et la prise de décision politique". Les auteurs notent que les données étaient insuffisantes pour tester tout changement dans les niveaux de confiance ou de satisfaction à l'égard du processus démocratique suite à la participation.

Ce qui est clair, c'est qu'une culture de la participation démocratique doit être cultivée et développée. En ce sens, une simple intervention délibérative appliquée de manière irrégulière à un petit groupe d'individus ne va pas réparer les dommages longitudinaux causés à la confiance du public, ni inverser le déclin et restaurer la confiance du public dans le processus démocratique. Melios (2020) affirme que la confiance est intrinsèquement affectée par la capacité du public à se rassembler autour de macro-problèmes, que ce soit par la protestation ou par les urnes. **Les mécanismes délibératifs pourraient-ils être une "soupape de sécurité" permettant au public de contribuer directement au processus politique et de s'engager davantage ? Un objectif louable mais peut-être trop ambitieux, à court terme.**

3.5 Légitimité du système démocratique

La légitimité démocratique s'obtient de diverses manières ; elle provient du fait que le corps législatif est élu par les citoyens, ce qui lui confère le droit, défini par la Constitution, de faire des lois. Un gouvernement politique est légitime parce qu'il est issu des membres de la législature ayant obtenu le plus de voix, et il peut provenir de la pratique d'une mise en œuvre réussie des souhaits des citoyens. Le système de gouvernement est distinct de l'aspect politique et acquiert sa légitimité grâce à des contextes historiques et constitutionnels. Il en va de même pour les tribunaux. En outre, il existe une interaction entre le chef d'État, le gouvernement, le parlement et le système juridique qui est instanciée par la constitution, clairement définie et bien comprise - même s'il existe des désaccords à ce sujet. Dans ce contexte, un ensemble de conditions normatives répartit les rôles et les responsabilités. Tout cela confère aux systèmes de gouvernance (au niveau national et local) une légitimité qui les expose à un certain niveau d'examen et les oblige à rendre compte de leurs actions.

La place et le rôle des citoyens dans un modèle traditionnel de gouvernance ont trop souvent été limités aux élections, mais sont influencés par l'opinion publique et d'autres normes sociétales - il est implicitement entendu que le système de gouvernance agira conformément aux normes socioculturelles générales de la société et dans son intérêt. La démocratie participative remet en question et modifie cette légitimité, et la démocratie délibérative encore plus ; il est désormais nécessaire d'examiner comment les voix des citoyens sont incluses dans les processus décisionnels (politiques et législatifs) d'une manière qui n'a jamais eu lieu auparavant. Intégrer les citoyens directement dans le processus politique permet de les responsabiliser et de les connecter, et peut contribuer à la constitution d'un capital social. La réalisation de cet objectif peut s'avérer difficile et nécessiter un changement culturel ainsi que des modifications procédurales, juridiques, voire constitutionnelles : **pour être efficace, il est important que la participation civile bénéficie de la même légitimité que les autres aspects du cadre démocratique.**

3.6 Comment le capital social affecte la participation

Si la confiance est une affaire individuelle, il est également utile de considérer plus largement le capital social et la manière dont il s'incarne dans les relations clés qui existent entre les individus ou des organisations dans la société civile. L'accès à la société est négocié par le biais d'une série de facteurs contextuels, dont le statut socio-économique, la situation géographique, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe et l'orientation sexuelle. Si les conversations démocratiques ne sont ouvertes

qu'à une élite interne, quelle qu'elle soit, le pouvoir dans le système démocratique n'est pas distribué de manière égale. Les voix ne sont pas entendues.

Une société civile idéale, résiliente et forte, reflète une interconnexion d'individus et de groupes, avec différents degrés de formalité et de structure. Dans ce modèle, il y a de la place pour les ONG établies, mais il y a aussi une tendance inhérente à s'éloigner des structures monolithiques pour que des mouvements sociaux nouveaux, viraux et perturbateurs puissent aller et venir, remettre en question les hypothèses et les valeurs, contester "la modalité de l'utilisation sociale des ressources et les modèles culturels" (Touraine, 2000). **Si les législateurs n'ont pas toutes les réponses, et si les ONG ne peuvent pas représenter pleinement les citoyens, il est nécessaire de recueillir les voix des citoyens individuels. Pour que cela soit efficace, il doit y avoir des moyens de s'engager dans les processus formels du gouvernement.**

3.7 Le rôle de la société civile dans la démocratie

Une société civile forte est le signe d'une démocratie saine mais les pressions exercées sur un paysage public en mutation remettent en cause les possibilités pour les citoyens de se voir impliqués, de débattre et de reconsidérer leur jugement. Les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la participation civile indiquent clairement que les organisations de la société civile sont des acteurs clés des systèmes démocratiques (et deviennent plus importantes dans les modèles participatifs), mais la société civile est souvent remise en question et sa légitimité parfois contestée.

On a assisté à une évolution vers la professionnalisation de la société civile en réponse au néolibéralisme et à la polarisation socio-spatiale qui en résulte. Dans les démocraties émergentes, il y eut une forte poussée pratique et idéologique vers la construction d'interfaces démocratiques avec les ONG plutôt que directement avec les citoyens. Il n'y a bien sûr rien de mal à cette approche en soi, mais le défi de la démocratie délibérative est d'amener les citoyens individuels à participer directement au processus politique ou législatif d'une manière qui valorise réellement leurs opinions et leurs expériences (ceci peut, bien sûr, être médiatisé par les ONG). **Bien menée, une démocratie plus participative et délibérative n'est pas un placebo, ni un moyen d'apaiser l'humeur du public, ni une façon de contourner les autres voix "expertes". Elle peut conduire à des services de meilleure qualité et plus réactifs, à un capital social plus fort et à un désengagement moindre du processus démocratique** (Skidmore, Bound et Lownsborough, 2010).

3.8 L'impact de la délibération sur la politique

Si la confiance accrue est évasive et difficile à mesurer, l'effet de la démocratie participative et délibérative est plus facile à mesurer en termes d'impact sur les politiques. Ou, du moins, sur la relation entre les décideurs politiques, les représentants élus et les citoyens. L'impact et l'efficacité du processus participatif et délibératif sont directement liés au moment où il s'inscrit dans le cycle politique, à l'efficacité avec laquelle il est associé au processus politique, aux méthodes utilisées et aux attitudes de ceux qui contrôlent le processus. Pour qu'une plus grande participation soit intégrée au processus d'élaboration des politiques, il est nécessaire, comme le note l'OCDE (2017, p. 190), que les stratégies de participation des citoyens soient intégrées aux efforts nationaux de gouvernement

ouvert. Ils notent cependant que seuls 16 pays sur les 38 pays membres de l'OCDE ont développé une telle stratégie.

Dès 2008, le projet Dialogues numériques de la Société Hansard et du ministère de la Justice a mis en évidence les avantages de la collaboration entre les citoyens et le gouvernement sur des questions politiques complexes (Miller et Williamson, 2008). Il démontre que cela peut être bénéfique pour les deux parties et montre pourquoi il est nécessaire d'avoir une délibération publique plus soutenue avec le gouvernement. Les auteurs soulignent que des obstacles importants s'opposent à cet "engagement efficace" des deux côtés des deux côtés. Du côté du gouvernement, il s'agit notamment d'un manque d'adhésion aux principes d'un véritable engagement et d'une culture qui, par nature, est peu encline à prendre des risques qui est par nature peu encline à prendre des risques - et qui perçoit l'engagement avec un public non expert comme un risque élevé. Pour le public, il s'agit principalement de questions d'accessibilité, de connaissances et de confiance.

Il existe une opportunité de reconfigurer, de réinitialiser la relation entre les systèmes démocratiques et les citoyens en développant des relations plus étroites entre les deux parties et le système voyant la valeur (et donc étant prêt à promouvoir, voire à privilégier) des voix et des expériences des citoyens. **Pour aller plus loin, dans les initiatives délibératives, les acteurs gouvernementaux aident des groupes de citoyens à prendre des décisions éclairées sur des domaines politiques complexes et ces résultats alimentent directement le processus politique.**

3.9 Transparence et gouvernement ouvert

L'un des principes fondamentaux du système démocratique représentatif est que ses acteurs doivent être transparents, contrôlables et capables de rendre des comptes. Pourtant, l'opacité persiste au sein du gouvernement. Il est possible d'y remédier grâce à un gouvernement ouvert (dans lequel le service public publie de manière proactive des données et des informations) et à des lois sur la liberté d'information (dans lesquelles le public est en mesure de découvrir ce qui n'a pas été publié). Le gouvernement ouvert a été considérablement stimulé par l'utilisation de technologies basées sur Internet ; les données ouvertes sont au cœur d'un gouvernement ouvert et transparent. Les données, cependant, ne représentent que le "quoi", et non le "pourquoi" ou le "comment".

Dès 2002, le gouvernement britannique a suggéré que l'Internet pourrait favoriser une restructuration de la relation entre les citoyens et l'État:

[Une politique de démocratie électronique doit être envisagée dans le contexte des réformes politiques et constitutionnelles qui visent à déléguer le pouvoir, à étendre les droits des citoyens et à améliorer la transparence et le fait pour le gouvernement et les politiques de rendre des comptes.⁷

Les données ouvertes ont l'avantage d'accroître la transparence du gouvernement en offrant au public de meilleures possibilités d'examiner les transactions et les résultats du gouvernement. Cependant, elle n'est efficace que si les acteurs civiques ont les compétences pour analyser et gérer les données. Les données pour les données ne sont pas une panacée. L'ouverture des données et l'engagement par le

⁷ Cabinet Office. (2002). Au service de la démocratie. Londres: TSO

biais des médias sociaux souffrent de la principale restriction des phases précédentes de l'engagement numérique, à savoir la propriété et le contrôle.

L'ONG britannique MySociety a mis en place « FixMyStreet » en 2008, marquant un changement radical et significatif dans la relation entre les autorités locales et les citoyens. Pour la première fois, elle a donné à une partie importante du grand public non seulement un accès direct à son administration locale mais aussi un contrôle direct sur ce que les fonctionnaires entendaient. Il s'est également transformé en une plateforme permettant de demander à ces conseils de rendre compte de leurs actions (ou de leur absence). Bien que des exemples comme celui-ci semblent mineurs, ils ont permis de lancer des initiatives ailleurs, non seulement dans les démocraties établies du Royaume-Uni, mais aussi dans les démocraties émergentes d'Europe de l'Est, comme le suivi des activités des députés en Serbie. Des initiatives qui ont permis aux citoyens de s'engager auprès du gouvernement, de contrôler les budgets, de suivre les actions de leurs élus et de surveiller ce qui se passe.

Ce processus a, dans une certaine mesure, été formalisé par le Partenariat pour un gouvernement ouvert (*Open Governance Partnership* ou OGP), établi en 2011 par les gouvernements d'Afrique du Sud, du Brésil, d'Indonésie, du Mexique, de Norvège, des Philippines, du Royaume-Uni et des États-Unis.

L'OGP vise à fournir une plateforme pour ceux qui, au sein et hors du gouvernement, développent des initiatives pour la transparence, donnent du pouvoir aux citoyens, combattent la corruption et exploitent les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Travaillant au niveau national (état) et sous-national, il est conçu comme un partenariat entre le gouvernement et la société civile. Un "plan d'action" pour chaque pays est élaboré conjointement et doit contenir des résultats tangibles par rapport auxquels le plan peut être évalué de manière indépendante. Le processus de l'OGP a été responsable de l'accélération des pratiques participatives et délibératives, il agit comme un forum de diffusion et de soutien et peut créer un sentiment d'urgence (ou de pression) sur les gouvernements pour faire avancer leurs propres programmes d'ouverture et de transparence.

Si l'ouverture du gouvernement n'est pas une condition préalable à une délibération efficace, elle est utile car elle garantit la disponibilité des données et, surtout, l'existence d'une culture de partage et d'ouverture qui peut s'intégrer dans une culture de collaboration et la renforcer. **L'OGP peut être un véhicule utile pour les gouvernements et les acteurs de la société civile qui souhaitent promouvoir les méthodes délibératives. Ils peuvent le faire en développant des engagements tangibles dans le plan d'action national du PGO, qui deviennent alors mesurables et pour lesquels le pays est responsable.**

3.10 Résumé

Ce chapitre a présenté le contexte théorique de l'essor de la démocratie délibérative dans le but de situer la participation démocratique et la délibération dans un contexte plus large. Le chapitre suivant examinera comment la démocratie délibérative elle-même est liée à d'autres formes de participation civile. Il sera suivi d'une discussion détaillée des résultats de la recherche.

4 Situer la démocratie délibérative

Pour s'engager de manière authentique et maximiser les chances d'obtenir un résultat utile, nous devons comprendre le caractère approprié des modèles de participation disponibles ; il n'y a pas de taille unique et ce qui fonctionne en un lieu ou à un moment donné est déterminé par de multiples facteurs (voir le chapitre précédent). Les différentes méthodes ont des forces et des faiblesses différentes. Les cas examinés pour cette étude étaient vastes et variés ; ils comprenaient des méthodes participatives ainsi que des initiatives délibératives. Certaines ont fonctionné, d'autres ont eu moins de succès. Cela n'a rien d'étonnant : il n'existe pas de "meilleure pratique" applicable de manière universelle, car chaque sujet, chaque époque, chaque lieu et chaque culture sont, d'une certaine manière, uniques. Il est important de reconnaître les conditions dans lesquelles l'engagement se produit, de sélectionner la méthode la plus appropriée et d'adapter le processus pour maximiser les opportunités présentes.

Il ressort clairement des initiatives examinées ici que de nombreuses approches différentes peuvent être adoptées et que les méthodes de participation choisies affecteront ce qui est entendu et les résultats du processus. Comme le montre le tableau ci-dessous, les activités démocratiques vont de la passivité (communication vers l'extérieur) à la participation (implication des personnes) et à la délibération (prise de décision par les personnes) : .⁸

Inform le public et les autres parties prenantes en les tenant au courant de ce qui est proposé et/ou de ce qui se passe.	Passif
Consultation directe, en allant chercher les réactions du public sur les propositions ou les contributions au processus.	Participatif
Impliquer le public directement dans le processus, veiller à ce qu'il puisse s'exprimer et à ce que ses préoccupations soient reconnues et prises en compte.	Participatif
Collaborer en travaillant en partenariat avec le public.	Participatif/Délibératif
Donner du pouvoir au public en mettant la prise de décision entre leurs mains.	Délibératif

Certains, comme Arnstein (1969), précisent également qu'il existe des niveaux avant "l'information" qui sont au mieux décrits comme de la "non-participation". Il n'y a rien d'intrinsèquement mauvais dans ce que l'on pourrait considérer comme les niveaux inférieurs de participation ; ce sont des éléments précieux du riche milieu de la pratique démocratique - lorsqu'ils sont utilisés de manière appropriée. En réalité, les méthodes peuvent être utilisées ensemble, souvent de manière séquentielle. Pour mettre cela en contexte, le tableau ci-dessous, tiré du Spectre de la participation publique de l'IAP2, décrit une échelle de participation et l'associe à un échantillon de méthodes participatives et délibératives :

Niveau	Méthode	Description	Avantages	Risques
--------	---------	-------------	-----------	---------

⁸ Dérivé du Spectre IAP2 des publics de la participation (voir : www.iap2.org)

Informer	Campagne médiatique	S'assurer que le public est largement sensibilisé à une question.	Attirer l'attention des personnes sur les problèmes.	En soi, il n'y a aucune possibilité de participation ou d'engagement, seulement une réaction.
Conseil	Consultation écrite	Méthode traditionnelle, qui peut facilement être étendue en ligne et aux nouveaux médias.	Un large éventail d'opinions sur une période de temps plus longue.	Manque d'un élément délibératif ; peut être considéré comme trop formel ; favorise les personnes disposant de ressources importantes.
Conseil	Groupes consultatifs	Petits groupes de référence permanents d'experts et de parties prenantes	Discussion ciblée sur le sujet.	Peut être biaisé et considéré comme élitiste.
Impliquer	Réunions de la mairie	Réunions publiques en face à face (ou équivalent numérique en ligne).	Réunir les gens pour entendre un éventail d'opinions.	Limité dans le temps et l'espace ; attire les suspects habituels et peut être dominé.
Impliquer	Groupes de discussion	Discussions qualitatives ciblées en petits groupes.	Analyser des questions spécifiques.	Tendance à ne pas être représentatif.
Impliquer	“Crowd-sourcing”	Rassembler et évaluer (ou classer) collectivement des idées en ligne.	Fait émerger des idées créatives et originales et permet au public d'évaluer et de hiérarchiser les priorités.	Les idées peuvent être dominées et le vote biaisé par les campagnes des groupes d'intérêt.
Collaboration	Jurys citoyens (ou panels de citoyens)	Des jurys ou des panels peuvent être convoqués pour connaître des données concluantes (« preuves »), délibérer et faire des recommandations. Il s'agit généralement d'un groupe plus réduit et d'un processus plus court qu'une assemblée de citoyens.	Représentatif, délibératif et capable d'entendre un large éventail de voix.	Il faut des processus et des méthodes solides ou des risques d'échec
Collaboration	Assemblées de citoyens	Un groupe réuni pour discuter d'une question et parvenir à une conclusion. Les participants reflètent l'ensemble de la population et ont le temps et l'occasion de s'informer sur	Bon pour les discussions approfondies sur des sujets complexes où il est nécessaire de parvenir à une	Rapide et coûteux. Valeur limitée à moins qu'ils ne soient reliés au processus politique officiel.

		un sujet et d'en discuter, avant d'élaborer des recommandations.	conclusion raisonnée et objective.	
Collaboration	Forums de voisinage	Réunions en face à face de petits groupes, impliquant généralement des citoyens, des fonctionnaires et des représentants.	Questions locales et discussions en petits groupes. Au mieux, elle peut donner aux communautés locales les moyens d'agir par elles-mêmes.	Limité dans le temps et l'espace ; attire les suspects habituels et peut être dominé.
Autonomiser	Budget participatif	Bien qu'il puisse varier en termes d'objectif et d'échelle (de la participation à l'autonomisation), le BP implique que les communautés se réunissent pour allouer des budgets à des initiatives ou des services qui les concernent directement se réunissent pour allouer des budgets à des initiatives ou des services qui les concernent directement.	Prise de décision éclairée, cohésion communautaire, démocratie collaborative. Peut inclure la délibération	Peut demander beaucoup de temps et de ressources ; souvent, ce qui est fait est trop léger pour être réellement participatif et manque souvent d'aspects délibératifs.
Autonomiser	<i>Hackdays et hackathons</i>	Des rassemblements co-créatifs où des personnes d'horizons divers prototypent activement des solutions. Elles sont apparues pour la première fois parmi les développeurs de logiciels libres à la fin des années 1990 et ont depuis été utilisées pour résoudre des problèmes sociaux et démocratiques.	Des espaces créatifs et énergisants où émergeront des idées novatrices.	Les prototypes ne sont que cela, sans investissement dans le suivi, les <i>hackdays</i> apportent rarement de réels bénéfices.
Autonomiser	La démocratie profonde	Des réunions délibératives immergées où des acteurs ayant des points de vue sensiblement opposés (voire hostiles) se réunissent pour écouter, discuter et résoudre leurs différends. Ce modèle est	Profondément immersifs et fortement animés, ils constituent des espaces sûrs pour explorer la différence.	Processus très stimulants et intensifs qui nécessitent beaucoup de planification préalable et de suivi ; tous les participants doivent être prêts à

		<p>apparu en Afrique du Sud à la fin de l'ère de l'apartheid et a été utilisé dans des conflits, comme en Irlande du Nord, et pour surmonter des problèmes complexes et contestés dans des municipalités locales (comme les Roms en Suède).</p>	<p>modifier leurs croyances pour participer efficacement.</p>
--	--	---	---

4.1 Résumé

La participation et la délibération sont des aspects qui s'inscrivent dans un cadre démocratique plus large, dans lequel la pratique démocratique est traditionnellement considérée comme une affaire d'information ou de consultation. Toutefois, il est largement admis qu'il est utile d'accroître le niveau de participation civique. On prétend que cela renforce la confiance et peut produire de meilleurs résultats politiques. Au-delà des consultations, les initiatives participatives ont été conçues pour favoriser la collaboration et l'autonomisation des citoyens. Les initiatives délibératives poussent ce processus plus loin, en encourageant les citoyens à débattre des questions et à élaborer eux-mêmes des recommandations de politique (ou d'action).

Les organismes publics qui souhaitent s'engager plus profondément avec les citoyens par le biais d'initiatives délibératives devraient :

- Explorer où les initiatives délibératives peuvent avoir le plus d'impact.
- Examiner quelle méthode délibérative offre le plus grand potentiel pour informer le processus politique.
- Reconnaître que des idées valables peuvent émerger du gouvernement, des ONG et des groupes informels de citoyens. Il est donc important de mettre en place des processus permettant d'entendre la voix de tous ces groupes.

5 Conclusions du présent rapport

Les chapitres précédents ont abordé le paysage démocratique de manière théorique afin de dresser un tableau des conditions dans lesquelles, d'une manière générale, la démocratie fonctionne aujourd'hui dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ce positionnement de la démocratie est important car, dans ce contexte, les méthodes participatives et délibératives apparaissent comme des alternatives et des compléments aux processus politiques et législatifs traditionnels. Le chapitre précédent met en évidence le continuum de participation qui existe, de l'information à l'autonomisation. La démocratie délibérative se situe à l'extrémité active de ce continuum, où la participation civique est au cœur du processus politique et où les voix des citoyens contribuent directement et sont entendues. Avant cela, le rapport s'est concentré sur les questions clés dominantes dans la littérature qui situent largement la démocratie moderne, et au sein de celle-ci les méthodes participatives et délibératives.

Ce chapitre identifiera les thèmes et les facteurs qui ont émergé des études de cas examinées et des entretiens menés dans le cadre de cette étude et qui complètent la discussion plus théorique ci-dessus mais sont eux-mêmes plus tangibles. Ces thèmes façonnent et guident les procédures et les mécanismes des pratiques délibératives efficaces, en leur donnant une structure, une légitimité et un objectif. Ce chapitre présentera une série de recommandations, issues de la littérature, des études de cas et des entretiens, qui conviennent aux décideurs politiques et aux praticiens, sous chaque rubrique ci-dessous.

Afin de comprendre le paysage participatif et délibératif, cette étude a recensé les initiatives participatives et délibératives (en ligne et en face à face) dans les États membres du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'initiatives du gouvernement national, du parlement et du gouvernement local/régional. Cette étude s'est basée sur une évaluation qualitative et une recherche documentaire et a supposé que le nombre d'initiatives délibératives était limité à ce stade. Une liste de 58 initiatives participatives et délibératives a été générée et une première analyse a été effectuée pour sélectionner les initiatives considérées comme innovantes, nouvelles ou capables d'offrir quelques enseignements clés, parmi lesquelles 33 ont été choisies pour une étude plus approfondie. Les cas ont été choisis dans les pays/régions suivants (une liste complète des cas est fournie dans les annexes) :

Pays	Cas approfondis	Cas supplémentaires
Albanie	1	1
Arménie	2	1
Autriche	2	-
Belgique	2	2
Bosnie et Herzégovine	2	-
République tchèque	1	-
Danemark	-	2
Estonie	1	1
À l'échelle européenne	2	3
Finlande	2	1

France	3	1
Géorgie	3	-
Allemagne	1	1
Islande	-	1
Irlande	1	-
République de Moldova	-	1
Pays-Bas	-	1
Pologne	2	2
Serbie	1	-
Slovaquie	-	1
Espagne	-	2
Suède	1	-
Ukraine	2	2
Royaume-Uni	4	2

Il ne s'agissait pas de dresser une carte exhaustive de toutes les initiatives participatives, mais plutôt de comprendre les environnements opérationnels, les interrelations, les structures de projet et d'autres attributs émergents des initiatives délibératives réussies (et reconnaissant que le "succès" est difficile à mesurer, hautement contextuel et contestable, les auteurs ont évité des termes tels que "meilleure pratique"). En plus de l'examen de la littérature et de l'analyse des cas, des entretiens ont été menés avec plusieurs parties prenantes clés.

Il est utile de savoir que, comme nous l'avons vu plus haut, la démocratie délibérative n'est pas un concept nouveau, mais que son application pratique est relativement récente, puisqu'elle est apparue dans la dernière partie du 20th siècle, mais n'a pris de l'importance que ces dernières années. Son usage est émergent et encore en formation ; ce manque de maturité est à la fois une opportunité pour l'innovation et un défi pour les décideurs politiques. Cela signifie qu'il y a un manque de recherche longitudinale rigoureuse sur les avantages et les inconvénients de la délibération. Bien que l'ensemble des connaissances ne cesse de croître, il y a une pénurie de discours critiques sur la pratique délibérative actuelle. Une grande partie de ce qui est écrit se situe dans la perspective de ceux qui y sont déjà favorables, soit parce qu'ils y voient véritablement une solution à la crise démocratique qui nous frappe, soit parce qu'ils sont simplement contre les mécanismes existants de l'État. Nous devons veiller à ne pas nous laisser influencer par un évangélisme non prouvé, aussi convaincant qu'il puisse paraître à première vue, et à nous laisser guider par une base de preuves (encore minimale). Une partie du processus de maturation de la démocratie délibérative doit donc inclure la construction de ces preuves.

Les sections suivantes abordent les thèmes clés qui ont émergé de la recherche et présentent quelques recommandations pratiques pour les décideurs politiques et les praticiens. Alors que la démocratie représentative est un modèle consolidé qui a été construit au cours des siècles précédents, les formats délibératifs sont nouveaux et l'identification des nouvelles tendances devient donc cruciale mais aussi

un défi. L'identification de recommandations de bonnes pratiques soutient l'évolution des initiatives délibératives.

5.1 Codifier la délibération dans un cadre réglementaire

Les experts interrogés dans le cadre de cette recherche ont clairement indiqué qu'il était nécessaire de définir clairement ce qu'était la délibération, comment elle devait se dérouler et où elle s'inscrivait dans le cadre démocratique - en d'autres termes, quand elle pouvait (ou même devait) être utilisée et comment les résultats alimentaient le processus plus large, y compris qui devait prendre en compte ces preuves et comment il fallait y répondre.

Les initiatives délibératives examinées ici étaient en grande partie ponctuelles, bien que beaucoup aient été menées sur de longues périodes. En Irlande, les assemblées de citoyens sont devenues des mécanismes bien établis au sein du système étatique pour informer le changement, mais elles sont gérées individuellement sans aucune coordination globale et les sujets sont décidés par le gouvernement. Le Parlement des citoyens germanophones de Belgique a mis en place un conseil permanent des citoyens dont la composition est tournante et a donné à cette initiative le pouvoir de fixer son propre ordre du jour pour les débats.

Notre recherche fait apparaître un continuum de pratiques délibératives :

1. Des événements ponctuels et légers, souvent pour élargir la réflexion autour d'un domaine politique émergent ou d'une question spécifique (locale).
2. Processus formel ponctuel visant à soutenir un domaine politique émergent, une enquête ad hoc ou une révision législative.
3. Processus permanent qui consiste en une série d'enquêtes.
4. Renforcer les représentants élus par un processus délibératif basé sur les citoyens.

Tous ces éléments nécessitent une codification dans le cadre démocratique afin que leur objectif, leur utilisation et leur pouvoir soient clairs et sans ambiguïté. Il est avancé dans certains milieux que les assemblées de citoyens peuvent remplacer les organes représentatifs élus existants, cet argument n'est pas poursuivi ici et les initiatives délibératives sont considérées uniquement dans le contexte des systèmes démocratiques représentatifs existants.

La plupart des exemples examinés ici se situent aux niveaux 1 et 2 du continuum ci-dessus et, de ce fait, n'ont pas le pouvoir formel d'influencer directement la politique ou la loi. Il s'agit, en fait, d'organes consultatifs. Le fait de disposer d'une certaine forme de critères codifiés pour les initiatives délibératives ne devrait pas être un processus de "case à cocher" ou un exercice bureaucratique, la valeur réside dans le fait de situer clairement le rôle de la délibération dans le cadre démocratique afin que l'on sache quand elle peut être utilisée et que l'on comprenne qu'elle est l'un des nombreux outils normatifs à la disposition du secteur public.

Les propriétaires et les promoteurs de l'initiative doivent savoir clairement comment et où se situe un processus délibératif et être en mesure d'articuler clairement les éléments suivants :

1. Quel est le but de l'exercice de délibération ?

2. Quel est le moment optimal du cycle politique pour utiliser des méthodes délibératives ?
3. Qui est responsable du processus et qui est chargé de veiller à ce qu'il aboutisse ?
4. Le processus est-il transparent, responsable et contrôlable du début à la fin ?
5. Comment les recommandations de l'initiative vont-elles être utilisées ?

5.1.1 Recommandations

- Il convient de définir des lignes directrices claires qui montrent comment, où et quand les initiatives délibératives sont utilisées.
- La délibération doit s'inscrire dans le cadre général de la démocratie.
- Des règlements et des guides doivent être créés pour garantir que les initiatives sont efficaces, légitimes, transparentes et vérifiables.

5.2 Choisir le sujet de la délibération

Les initiatives délibératives sont un moyen efficace d'aborder les questions politiques que les processus politiques traditionnels n'ont pu résoudre. Toutefois, l'ordre du jour de la délibération doit être clairement défini et gérable. Il doit également être approprié. Farrell (2022) affirme que dans le modèle irlandais, le gouvernement a exercé un contrôle excessif sur la sélection des sujets, ce qui a eu pour effet de rendre les sujets inadaptés ou inappropriés à la délibération. Il affirme que "l'ordre du jour devrait, au moins, être raisonnable et, idéalement, traiter d'une question suffisamment importante pour mériter l'investissement en ressources et en temps". Les initiatives délibératives sont considérées comme un moyen d'explorer les grandes questions de politique publique (comme le changement climatique), mais aussi comme un moyen d'aborder des sujets difficiles qui ont divisé les politiciens (et les communautés), comme l'avortement. Il est également possible pour les participants d'avoir leur mot à dire sur l'ordre du jour, comme c'est le cas en Belgique.

5.2.1 Recommandations

- Le sujet doit être clair, sans ambiguïté et gérable.
- Le sujet doit être suffisamment intéressant pour justifier l'utilisation d'un processus à forte intensité de ressources.

5.3 Choisir la méthode appropriée pour maximiser l'efficacité

Il existe de nombreuses façons d'impliquer davantage - et plus efficacement - le public dans les processus démocratiques, qu'il s'agisse de déterminer une politique ou de participer à une enquête législative. La tendance actuelle est à la démocratie délibérative et, dans l'ensemble, elle est considérée comme une bonne chose, pour les raisons déjà évoquées. Les organismes publics ne doivent pas choisir de recourir à des initiatives délibératives simplement parce qu'elles sont à la mode, ils doivent comprendre le problème auquel ils s'attaquent, l'éventail des options disponibles et les défis auxquels ils seront confrontés. Ce n'est qu'après avoir évalué et compris les circonstances individuelles que l'on peut décider en toute confiance que la délibération est la voie la plus efficace. La décision sera fondée sur :

- Le problème qui doit être résolu.
- Type de questions auxquelles l'initiative veut répondre.

- A quel moment du cycle politique cela se produit (et le moment le plus approprié dans ce cycle pour utiliser les outils délibératifs).
- Le temps, le budget et les ressources disponibles.
- L'ensemble des compétences disponibles pour gérer un processus délibératif.
- La possibilité et les moyens disponibles pour que le résultat du processus ait un impact.

Les méthodes délibératives offrent des avantages spécifiques dans certaines situations, mais elles ne sont pas une panacée et ne résolvent pas à elles seules les problèmes auxquels la démocratie est confrontée, pas plus qu'elles ne modifient radicalement l'orientation de la politique pour la centrer davantage sur le citoyen et l'ouvrir.

Les outils de délibération s'inscrivent dans un continuum d'activités qui, lorsqu'elles sont utilisées au bon moment et de la bonne manière, peuvent toutes contribuer à de meilleurs résultats politiques et législatifs. Un processus de délibération est complexe et interconnecté et il est vital qu'il soit pleinement compris et bien planifié avant de commencer. Ceux qui organisent des délibérations réussies ont pris en compte et formulé clairement les critères suivants avant de lancer l'initiative :

- **Objectif** - pourquoi cela se produit-il et quel sera l'objectif de la délibération ?
- **Objectif** - pourquoi la délibération est-elle utilisée à ce moment-là (et non une autre méthode) ?
- **Intégration** - comment le processus délibératif s'intègre-t-il aux consultations antérieures, aux documents d'orientation et aux méthodes participatives, et comment alimentera-t-il les processus futurs ?
- **Adaptation** - la méthode choisie est-elle la meilleure disponible pour atteindre les résultats souhaités à ce stade du cycle politique et offre-t-elle le potentiel maximal pour informer utilement ?
- **Ressources** - quelles sont les ressources nécessaires pour que ce processus fonctionne et pour soutenir les délibérations ?
- **Modalité de travail** - comment la délibération se déroulera-t-elle, quand et où ? Qui sera impliqué, comment les preuves seront-elles déterminées et quels sont les processus permettant aux participants de demander des preuves supplémentaires ou d'entendre différents témoins ?
- **Recrutement** - comment le recrutement se fera-t-il ?
- **Communication** - comment le processus délibératif communiquera-t-il avec les participants, les principales parties prenantes, les médias et le grand public ?

5.3.1 Recommandations

- Comprendre pleinement les circonstances individuelles de l'initiative afin de choisir la bonne méthode.
- Comprendre où la délibération soutient le processus politique au sens large et comment elle peut s'intégrer à d'autres méthodes.
- S'assurer que l'initiative est bien pensée et qu'une planification solide a été entreprise.
- Fournir des ressources suffisantes pour la méthode choisie.

5.4 Intégrer la délibération dans le cycle politique

L'OCDE (2021) suggère que l'institutionnalisation des initiatives délibératives permet aux gouvernements de prendre "davantage de décisions difficiles et à moindre coût". Elle améliore les pratiques en garantissant l'apprentissage collectif et l'expérimentation, et peut potentiellement accroître la confiance dans le gouvernement, renforcer la démocratie et enrichir l'aptitude démocratique de la société en créant davantage d'opportunités pour un plus grand nombre de personnes de façonner de manière significative les décisions publiques. Cela ne peut se faire que si le processus délibératif est formellement et fermement connecté au processus politique plus large. Les initiatives délibératives à Gdansk, en Pologne, ont développé des mécanismes permettant de rédiger des recommandations sous forme de propositions à faire avancer par le conseil municipal.

Il est également possible d'utiliser des méthodes délibératives en conjonction avec des enquêtes parlementaires, comme cela a été le cas au Royaume-Uni. Pour aller plus loin, certains partisans de la démocratie délibérative suggèrent qu'une assemblée de citoyens pourrait devenir une chambre supplémentaire des parlements nationaux (ou des conseils locaux), donnant ainsi aux citoyens un rôle direct dans le processus législatif.

Les initiatives de planification participative à Prague, en République tchèque, ont été utilisées comme un moyen de rassembler les différentes parties prenantes et ont évolué vers un manuel de participation qui peut soutenir un engagement et une participation plus larges des citoyens dans les processus démocratiques. De même, les projets du Conseil de l'Europe en Ukraine ont conduit à des partenariats de formation, réunissant la société civile et le gouvernement local pour apprendre à collaborer à la résolution de problèmes. À Belgrade, en Serbie, une assemblée de citoyens sur la pollution a souffert d'un manque d'engagement et d'une absence de participation des représentants politiques, ce qui signifie que de nombreuses questions posées par l'assemblée sont restées sans réponse et que les recommandations n'ont pas pu être adoptées.

Il n'existe pas d'approche unique de la délibération. Comme le fait remarquer l'OCDE (2020), cela dépend du contexte, de l'objectif et du processus. L'OCDE propose trois voies existantes pour institutionnaliser la délibération :

1. Structure permanente ou continue pour la délibération des citoyens ;
2. L'obligation pour les autorités publiques d'organiser des initiatives délibératives sous certaines conditions, et
3. Règles permettant aux citoyens d'exiger un processus de délibération sur une question spécifique.

5.4.1 Recommandations

- Une législation d'habilitation (ou des lignes directrices formelles) peut être nécessaire pour définir la portée et les exigences des initiatives délibératives, leur mode de fonctionnement, leur rôle et leurs pouvoirs.
- Une législation d'habilitation peut être nécessaire pour permettre l'accès aux participants potentiels.

- Comprendre les ressources requises du côté du secteur public et prévoir l'acquisition de nouvelles compétences (comme la facilitation).

5.5 Définir la portée et les attributions de l'initiative

Il a été noté ci-dessus que le sujet doit être approprié à la méthode, mais les initiatives délibératives peuvent être conçues pour être étroites, en examinant une seule question sur une période relativement courte, ou larges, en cherchant à définir une nouvelle direction de voyage pour un lieu ou une nation. Les Assemblées de citoyens autour du changement climatique en Angleterre, en France et en Écosse sont des exemples de portée large, tout comme l'Assemblée des citoyens d'Écosse, qui a tenté de construire une vision future pour le pays. Une évaluation de cette dernière a révélé que "l'un des principaux défis auxquels l'Assemblée a été confrontée était l'étendue de ses attributions. La recherche a montré que ce défi était présent dans tous les aspects de l'Assemblée" (Elstub, Escobar, Henderson, et al., 2022). Farrell (2022) souligne qu'un certain nombre d'Assemblées de citoyens irlandaises se sont vu confier des sujets étroits qui n'étaient peut-être pas les mieux adaptés à un tel processus. Il cite, à titre d'exemple, une question posée par une assemblée de citoyens sur le mandat du président comme étant inappropriée.

En Arménie, les réunions publiques ont été utilisées comme un moyen de soutenir une participation plus large dans l'établissement du plan d'action national des partenariats de gouvernement ouvert. Cette méthode a été intentionnellement conçue pour être "ascendante" et contourner ce qui était considéré comme des gardiens traditionnels par le biais d'un processus d'approvisionnement par la foule. En Pologne, des assemblées locales de citoyens ont été organisées dans plusieurs villes pour explorer des sujets tels que la participation civile, la gestion des inondations, la qualité de l'air, la sylviculture, l'élimination progressive des combustibles fossiles et du changement climatique, et les transports. À l'inverse, de nombreux projets impressionnants de démocratie participative ont vu le jour au sein des administrations locales et régionales en Ukraine, mais certaines études de cas soulignent une "occasion manquée" d'étendre ces projets à un format plus délibératif.

5.5.1 Recommandations

- Lors de la conception d'initiatives délibératives, il est impératif que la portée soit gérable et réalisable, les organisations hôtes devant être conscientes de la surcharge d'informations, de la courbe d'apprentissage des participants et de la manière dont les initiatives sont financées.
- Bien qu'il soit tentant d'être ambitieux, il pourrait être plus efficace pour les initiatives délibératives d'être plus étroitement ciblées, tant que cela ne crée pas d'exclusions en termes de débat ou de preuves disponibles. À cet égard, il pourrait être utile de promouvoir les opportunités locales d'initiatives délibératives au fur et à mesure de leur développement, plutôt que des conversations trop ambitieuses au niveau national.

5.6 Gouvernance et contrôle des initiatives délibératives

Le processus délibératif doit être géré, comme toute initiative. Il doit également s'intégrer aux autres aspects du cycle politique, avec les décideurs politiques et les représentants élus. Dans cette perspective, le fait de disposer d'un mandat et d'une structure de gouvernance clairs peut permettre au processus d'être plus dynamique et de répondre aux défis qui se présentent. Cela peut également

conférer au processus une plus grande crédibilité. Farrell (2022) et d'autres ont critiqué les attributions étroites et le contrôle manifeste du processus, mais laisser l'initiative trop ouverte peut également être contre-productif. L'équilibre est nécessaire, mais la réactivité aux questions et défis émergents l'est tout autant. L'une des façons de superviser le processus est le recours à des "gardiens", une approche adoptée par l'Assemblée française des citoyens pour le changement climatique ou le rôle de l'Observatoire de la conférence et, au sein de celui-ci, d'un "Comité consultatif de haut niveau", pour fournir une supervision et des recommandations d'améliorations à la Conférence de l'Union européenne sur l'avenir de l'Europe.

Une partie de ce processus de gouvernance consiste à s'assurer de l'adhésion des participants au processus et à finaliser avec eux les modalités de travail du processus délibératif. Une autre partie consiste à s'assurer que le processus est conçu pour être aussi ouvert et transparent que possible et qu'il est responsable et contrôlable afin de garantir l'équité et de démontrer explicitement qu'il n'était pas biaisé ou ne tentait pas de fausser les résultats.

5.6.1 Recommandations

- Créer un groupe consultatif léger qui pourra soutenir l'équipe de projet dans la conception et la réalisation. Veillez à ce que ce groupe soit composé d'un mélange de personnel de l'agence publique et d'expertise externe.
- Déterminer s'il est nécessaire de mettre en place un contrôle indépendant, par exemple un rôle de "tuteur" pour garantir la légitimité du processus.
- Déterminer qui présidera le processus ; cette personne sera-t-elle nommée (comme cela a été le cas dans les assemblées nationales en Irlande et en Écosse) ou le groupe choisira-t-il ses propres dirigeants (ce qui pourrait n'être efficace que pour les initiatives locales de petite taille).
- Impliquer les participants dans la conception du fonctionnement du processus au quotidien.
- Intégrer l'ouverture et la transparence à toutes les parties du processus afin de faire preuve de crédibilité et d'instaurer la confiance.
- S'assurer que le secrétariat dispose des ressources nécessaires et fonctionne correctement pour soutenir les opérations quotidiennes.

5.7 Gestion du recrutement des participants

Les processus participatifs généraux peuvent être ouverts à tous (parfois limités aux résidents d'une zone géographique particulière, parfois sans aucune limite). C'est utile pour des initiatives telles que le budget participatif, mais plus le processus est délibératif, plus il est important d'imposer une planification et une sélectivité autour de ceux qui y participent :

- Les initiatives délibératives sont intenses et approfondies et conviennent à un petit nombre de personnes.
- Le recrutement doit permettre de créer un panel de citoyens représentatifs de la communauté dans son ensemble - ou au moins du groupe démographique concerné par le sujet de délibération (comme les jeunes).
- Le respect des bonnes pratiques de recrutement donne de la crédibilité à l'initiative.

Cependant, le recrutement peut être difficile et il est clair que la motivation du public à participer est généralement faible. Les raisons de ce phénomène ne sont pas bien explorées et la motivation est causée (ou inhibée) par de multiples facteurs, tels que l'intérêt, la confiance et la capacité à participer en raison d'autres engagements. Landemore (2013, p.1209) affirme que "plus, c'est plus intelligent" et que la sélection doit donc être ouverte et aléatoire. D'autres soutiennent l'utilisation d'un échantillon aléatoire mais, en pratique, ils encouragent également les méthodes de recrutement en plusieurs étapes qui garantissent un équilibre représentatif à travers des groupes plus petits, l'argument étant que cela donne au processus un sentiment plus fort de légitimité. La municipalité de Korsholm en Finlande a créé un processus de "révision à l'initiative des citoyens" avant un référendum. L'objectif de ce processus est de permettre à un groupe de citoyens d'analyser et de délibérer sur le sujet du référendum, en examinant les preuves disponibles, puis de fournir un retour d'information à l'ensemble de la population sur le sujet. La municipalité a contacté un échantillon aléatoire de 1 400 citoyens éligibles, mais cela n'a donné lieu qu'à 73 réponses positives (5 %) proposant de participer (parmi lesquelles un panel de 24 personnes a été sélectionné). De même, l'Assemblée des citoyens de Bruxelles a envoyé 5 000 invitations aux citoyens éligibles, ce qui a donné lieu à 400 offres de participation (8 %), dont 89 ont été sélectionnées. Dans l'arrondissement londonien de Newham, qui a mis en place un processus permanent d'assemblée des citoyens, l'utilisation de la sélection représentative est renforcée par un système de roulement, où 50 % des membres de l'assemblée suivante sont nouveaux et 50 % sont issus de l'assemblée précédente.

Bien qu'un attribut clé de la plupart des participations civiques soit qu'elles se déroulent sur une base volontaire, nous notons que les 45 citoyens sélectionnés au hasard dans les assemblées organisées par le Parlement francophone de Bruxelles sont rémunérés. La prise en charge des frais de participation (voyage, hébergement, garde d'enfants, indemnités journalières et, peut-être, perte de revenus), à l'instar de ce qui se passe avec les jurys, ne semble pas déraisonnable ; il est peu probable que cela influence la volonté d'une personne de s'impliquer, mais cela pourrait permettre à ceux qui, autrement, trouveraient la participation difficile de prendre part à l'événement et donc d'élargir la portée démographique.

Une méthodologie de gestion du processus de recrutement a été décrite dans le programme d'innovation en démocratie (IIDP) du gouvernement britannique, qui a impliqué des assemblées de citoyens dans trois municipalités. Cette initiative a recruté des participants par le biais d'un processus de "loterie civique" en deux étapes : des lettres d'invitation ont été envoyées à des ménages sélectionnés au hasard et, à partir de ceux qui ont répondu, un échantillon stratifié aléatoire a été constitué pour répondre à des critères démographiques prédéterminés. Cette initiative note également que, une fois que l'agence publique a déterminé les critères de recrutement, il est de pratique courante de déléguer le recrutement lui-même à une agence indépendante (dans le cas du Royaume-Uni, une société d'études de marché a été utilisée parce qu'elle a une expérience significative dans la sélection d'échantillons représentatifs et de grandes bases de données de participants potentiels). Un processus similaire a été utilisé lors de la conférence de l'UE sur l'avenir de l'Europe (2022), où le processus a été confié à une agence d'études de marché, chargée de veiller à ce que les jeunes soient fortement représentés dans les panels délibératifs.

Une autre méthode de recrutement consiste à "diffuser" l'invitation à participer, puis à faciliter la réponse par de multiples et courtes sessions en ligne ou en face à face. Un exemple de cette méthode

est l'initiative "Finding places" lancée à Hambourg. Il s'agissait d'un mélange hybride de sessions, avec la distribution d'environ 40 000 dépliants à travers une population de 5 millions de personnes, permettant aux gens de s'auto-sélectionner pour participer. Des sessions en petits groupes ont ensuite été organisées avec jusqu'à 20 personnes chacune (la moyenne était de 11). L'inconvénient de cette approche est évident : elle est autosélective et susceptible d'attirer les personnes ayant des opinions bien arrêtées. En cela, elle ne parvient pas à surmonter le défi auquel est toujours confrontée la démocratie délibérative, à savoir entendre la voix "moyenne" et impliquer des personnes qui s'engageront véritablement et adapteront leurs propres points de vue. S'engager avec les polarités d'opinion produit rarement un résultat acceptable, à moins que le processus soit beaucoup plus impliqué que les méthodes identifiées ici. Prenons l'exemple de la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud, des initiatives délibératives qui l'ont précédée et, plus localement, de l'application d'une méthodologie similaire pour parvenir à l'accord du Vendredi Saint en Irlande du Nord. Ces processus, souvent décrits comme une "démocratie profonde", sont beaucoup plus intenses, difficiles et à long terme que n'importe quel processus de délibération ordinaire décrit ici, mais ils représentent une extrémité de l'arc des possibilités.

Pour créer un panel représentatif de 50 citoyens, il faut ratisser large. Un rapport invitation/participation de 50:1 ne serait pas considéré comme anormal : 5 000 invitations sont susceptibles de susciter des offres de la part de 250 à 500 citoyens éligibles, à partir desquelles vous pouvez sélectionner un échantillon de +/-50 personnes qui représente aussi fidèlement que possible la démographie et les positions du public.

5.7.1 Recommandations

- Reconnaître qu'un recrutement efficace doit commencer par une large base et anticiper une réponse limitée.
- Une législation peut être nécessaire pour permettre l'accès à une base de données centrale de participants potentiels (par exemple, le registre électoral) et l'utilisation de cette base de données est susceptible d'être strictement régie par la loi sur la protection de la vie privée.
- Envisager de rembourser les frais de participation afin que cela ne constitue pas un obstacle (tenir également compte des déplacements pour se rendre aux événements et en revenir, de la manière dont les personnes peuvent s'absenter de leur travail pour participer et des responsabilités liées à la garde des enfants).
- Déterminer qui sera responsable du recrutement. Ne serait-il pas préférable de confier cette tâche à une organisation externe ayant l'expérience de la sélection d'échantillons représentatifs (par exemple, une société de sondage ou d'étude de marché) ?
- Reconnaître que, quelle que soit la personne responsable du recrutement, le processus doit être transparent, responsable et contrôlable de manière indépendante.
- Si le panel comprend des représentants élus ainsi que le public, comme en Belgique et en Irlande, être clair sur le ratio et sur la façon dont le processus peut garantir que leurs opinions ne prennent pas le dessus sur le débat public.

5.8 L'apprentissage des participants et la fourniture de preuves

Le processus de délibération exige qu'un groupe se réunisse et entende un large éventail de données probantes sur un sujet, puis qu'il fasse des recommandations sur la base de ce qu'il entend. Il est impératif que le processus de sélection des données soit transparent et qu'un large éventail puisse être présenté ; le processus échouera au test de crédibilité s'il n'aborde pas tous les aspects d'un argument. Cependant, cela signifie que les citoyens qui n'ont probablement que peu ou pas d'expérience de l'écoute, de l'évaluation et du débat de preuves (souvent complexes) doivent soudainement le faire.

Les évaluations limitées des initiatives délibératives soulignent que cela peut être un défi particulier pour les participants et que cela peut affecter le résultat si l'on n'y répond pas. Ceux qui organisent le processus doivent réfléchir à la manière dont il faut préparer les participants à l'événement, afin qu'ils comprennent ce qui leur est présenté et le processus de délibération. Cette préparation doit inclure une formation au processus de délibération et une introduction neutre au(x) sujet(s) à l'étude. Le processus lui-même est une expérience d'apprentissage pour les participants et il est également important de soutenir cet apprentissage "juste à temps" dans le cadre du processus. L'examen de l'Assemblée des citoyens écossais sur l'avenir de l'Écosse (Elstub, Escobar, Henderson, et al., 2022) a noté que "à la fin de l'Assemblée, les connaissances [des participants] étaient supérieures à celles de la population générale".

Un exemple de processus délibératif mal conçu est celui de la Géorgie, où l'initiative a accordé 10 minutes aux auteurs de propositions pour qu'ils les présentent avant que ces idées ne soient soumises au vote. Il est clair qu'il s'agit d'un temps inefficace et insuffisant mais, plus loin, le processus a été miné par des processus faibles et superficiels de capture du débat. Dans la région autrichienne de Voralberg, des "cafés citoyens" ont été créés par des participants autorisés à définir le fonctionnement du mécanisme. Il est apparu très tôt que le processus choisi était faible et a été rapidement perturbé par un groupe d'intérêt unique. En révisant le format, l'initiative a utilisé un modèle de "café du monde", en se divisant en petits groupes pour débattre et produire des recommandations, ce qui a conduit à une délibération plus constructive.

5.8.1 Recommandations

- Reconnaître la profondeur et la complexité des preuves et prévoir des espaces de révision pour permettre aux participants de s'arrêter, de réfléchir à ce qu'ils ont entendu et de vérifier le processus de groupe pour voir si certains éléments doivent être répétés ou expliqués davantage.
- Tenir compte du volume d'informations et de la capacité de l'être humain à les absorber et à les traiter ; la surcharge d'informations est un problème réel, mais il est possible d'y remédier dans la conception.
- Inscrire une bonne facilitation au cœur de l'initiative pour garantir le bon déroulement du processus, l'écoute et le soutien des participants et éviter qu'ils ne soient submergés par les preuves.
- Les preuves doivent être diverses et refléter un éventail de perspectives.

- Réfléchir à la manière de fournir des éléments probants supplémentaires si ils sont demandés par les participants ou si les participants estiment que ce qu'ils ont entendu n'est pas suffisant pour prendre une décision.
- Reconnaître et prendre en compte les possibilités d'apprentissage « à chaud ».

5.9 Facilitation du processus et gestion des délibérations

Comme mentionné ci-dessus, une bonne facilitation est la clé d'un processus solide et efficace. Les cas examinés mettent peu l'accent sur la qualité de la facilitation, mais il convient de souligner que la facilitation est une compétence professionnelle. La sélection de facilitateurs qualifiés et expérimentés est un élément clé du processus de conception. L'Observatoire de la conférence sur l'avenir de l'Europe a noté que l'allocation du temps était un défi pour les composantes délibératives, qu'une planification minutieuse était nécessaire et que le débat prenait plus de temps que prévu par les organisateurs.

Les facilitateurs sont là pour gérer le flux général du processus de délibération, pour soutenir les participants, pour s'assurer que les obstacles sont résolus, que l'apprentissage a lieu et que toutes les voix sont entendues. Les bons facilitateurs reconnaissent également que les désaccords et les conflits surviennent dans les délibérations et que leur rôle est de refléter, de construire et de promouvoir un dialogue respectueux. La conception des sessions au sein du processus de délibération peut elle-même encourager ou entraver le débat ; la caractéristique d'une bonne délibération est que des points de vue opposés peuvent être présentés et défendus avec force et respect, mais un temps trop court peut écourter ce processus et une mauvaise facilitation peut conduire à ce que les voix dominantes prennent le dessus au détriment des autres points de vue.

Au sein d'un groupe, l'accent est toujours mis sur la cohésion, ce qui conduit souvent à rechercher des positions consensuelles que la majorité peut soutenir. Ce n'est pas toujours une bonne chose et le consensus peut être l'option la moins pire. Une bonne facilitation et une bonne conception du processus doivent permettre de soutenir les désaccords et les positions multiples, et d'en discuter jusqu'à la résolution (qui peut consister en l'absence d'une recommandation unique), plutôt que de toujours essayer d'orienter le débat vers un consensus qui laisse les autres mécontents, voire isolés ou désengagés.

5.9.1 Recommandations

- Investir dans une bonne conception du processus, car cela est vital pour garantir que le processus est robuste mais respectueux.
- Reconnaître que l'animation est une compétence essentielle et veiller à ce que les animateurs soient suffisamment expérimentés et formés.
- Veiller à ce que la facilitation maintienne et oriente le débat, mais ne tire pas de conclusions.
- Prévoir un espace pour un débat rigoureux et des désaccords. Les animateurs ne sont pas là pour favoriser le consensus à tout prix et les conclusions doivent refléter honnêtement toutes les opinions entendues.

5.10 Impact de l'initiative et promotion de l'engagement public

Si le processus de délibération doit avoir un impact direct, il doit disposer de mécanismes formels pour alimenter le processus qui l'a commandé (généralement un cycle politique, mais il peut également s'agir d'une enquête parlementaire ou locale). Comment cela fonctionnera-t-il, à quelles étapes du processus et avec qui ? Autant de questions auxquelles il faut répondre clairement lors de la conception du processus de délibération et qui doivent être abordées dans les mécanismes de gouvernance.

L'impact doit également être envisagé en fonction d'un objectif secondaire, celui du processus de délibération sur le public. Le sujet suscite-t-il un intérêt public qui peut être partagé et, dans l'affirmative, comment faire participer les organisations médiatiques et autres pour partager ce qui se passe ?

L'engagement public est important pour deux raisons :

1. Il rehausse le profil de la question débattue, y compris en partageant les preuves qui sont entendues. Cela suppose qu'un processus de délibération n'existe que parce qu'il y a un intérêt public plus large pour le sujet et donc que ce processus lui-même peut être utilisé pour accroître l'intérêt et les connaissances.
2. Il met en avant le processus de délibération en tant qu'élément essentiel du cadre démocratique, fait prendre conscience qu'un tel processus existe et que les "citoyens ordinaires" peuvent y prendre part. À cet égard, il est essentiel de promouvoir non seulement le processus, mais aussi ses résultats, afin de démontrer qu'il s'agit d'un mécanisme efficace pour influencer les politiques.

5.10.1 Recommandations

- Définir clairement comment le processus de délibération fonctionnera avec les principaux décideurs (par exemple, les ministres et pas seulement les fonctionnaires) - ces processus sont-ils informatifs ou contraignants ?
- Définir et convenir avec les deux parties de la manière dont le processus aboutira à des recommandations et de la manière dont celles-ci seront traitées.
- Montrer (et mesurer) l'impact (direct et indirect) du processus délibératif.
- Créer un plan d'engagement public qui promeut largement le processus et les résultats auprès du public (et des médias).

5.11 Évaluation et réflexion sur l'initiative

L'application pratique de la démocratie délibérative est relativement nouvelle et gagne en popularité, mais elle doit être utilisée de manière judicieuse et appropriée ; ce n'est pas une "solution miracle" qui permettra d'éviter la dérive démocratique et elle ne peut pas non plus résoudre toutes les questions politiques. Elle est gourmande en ressources, complexe et coûteuse à accueillir et doit être correctement intégrée au processus politique pour être efficace. L'intégration de la délibération dans nos démocraties exige un changement de processus et de culture ; il faut que les politiciens, les

fonctionnaires et les citoyens apprennent de nouvelles méthodes de travail et de partage et il faut de nouvelles compétences.

Il est depuis longtemps admis que la phase finale de tout exercice participatif est l'apprentissage et la réflexion ; la Société Hansard (2008) montre le cycle d'idéation, de mise en œuvre et d'apprentissage qui accompagne les méthodes participatives. Les initiatives délibératives, en tant que sous-ensemble de celles-ci, ne sont pas différentes et, étant donné l'objectif de les utiliser comme agents de changement démocratique, elles doivent être pleinement responsables. Malheureusement, bon nombre des initiatives examinées ici n'ont pas (encore) répondu à cette attente ; les examens et les évaluations des initiatives délibératives ont été légers et souvent peu critiques. Les méta-analyses, ont eu tendance à citer le même petit groupe d'initiatives et à répéter les mêmes points de vue exprimés. C'est peut-être typique de tout domaine émergent, mais ce n'est pas suffisant si nous voulons construire un corpus de connaissances critiquement valide qui conduira à des initiatives délibératives mieux ciblées et plus efficaces.

Outre le travail d'un petit nombre d'universitaires, l'examen indépendant de l'Assemblée sur le climat du gouvernement écossais (Elstub, Escobar, Henderson, et.al., 2022) et le Groupe consultatif de haut niveau de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (2022) fournissent une rare analyse et évaluation critique et approfondie d'une initiative délibérative. De tels rapports sont d'une importance vitale car ils sont capables d'élucider ce qui n'a pas marché, ainsi que ce qui n'a pas fonctionné, et de contextualiser ces évaluations pour un apprentissage futur. Une partie du défi ici est que la recherche critique et approfondie prend du temps à reformuler.

5.11.1 Recommandations

- Intégrer l'évaluation et la réflexion dans le processus de conception dès le début, en créant un espace et une opportunité pour entendre directement les participants, les organisateurs et ceux qui témoignent.
- Veiller à ce que l'examen soit ouvert et critique. Il est inutile d'ignorer les défis, car c'est de là que viennent l'amélioration et l'apprentissage.
- Tout rendre public et veiller à ce que les évaluations fassent partie d'un cycle de réflexion plus large au sein de l'organisme du secteur public.
- Encourager les universitaires indépendants à rechercher et à évaluer ce qui est fait et à partager leurs observations.
- Considérer chaque initiative délibérative comme une occasion de réflexion et d'apprentissage.

5.12 Résumé

Ce chapitre a présenté les principaux thèmes qui se dégagent des études de cas et des entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche. Il y a 11 domaines thématiques qui vont du niveau macro - s'assurer qu'il existe une législation habilitante et que les initiatives délibératives sont correctement liées au processus qu'elles sont censées servir - au plus opérationnel (mais non moins important). Les questions micro comprennent l'importance d'un processus solide et d'une facilitation professionnelle, la garantie que les participants sont pleinement habilités à participer efficacement et qu'il existe un plan de communication au sein et en dehors de l'initiative. Les résultats soulignent également l'importance de considérer les initiatives délibératives comme un espace d'apprentissage, qu'il s'agisse

d'un apprentissage "juste à temps" pour les participants, d'une formation pour les fonctionnaires du secteur public ou d'évaluations efficaces, critiques et ouvertement partagées.

Le prochain chapitre s'appuiera sur ces résultats et sur la discussion théorique des chapitres précédents pour développer une proposition pratique pour des initiatives efficaces de démocratie délibérative.

6 Proposition d'une initiative délibérative efficace

La section précédente a mis en évidence les thèmes clés qui ont émergé de l'examen des initiatives délibératives dans les États membres du Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur une discussion théorique antérieure sur les facteurs critiques affectant les systèmes démocratiques (en général) et les initiatives délibératives (en particulier). Jusqu'à présent, le rapport a souligné un certain nombre d'opportunités et de défis structurels et procéduraux, en passant en revue les initiatives actuelles et passées pour se concentrer sur la question générale de savoir à quoi ressemblent les "bonnes pratiques" de délibération. À cette fin, chaque sous-section du chapitre ci-dessus fournit une série de recommandations qui seront utiles aux praticiens, aux concepteurs et aux organismes publics souhaitant mettre en œuvre des initiatives de délibération (et qui sont résumées dans une "liste de contrôle des bonnes pratiques" dans l'annexe de ce rapport). Sur la base de ces résultats, cette section mettra en évidence certains des défis stratégiques rencontrés dans la mise en œuvre d'initiatives délibératives efficaces et offrira un ensemble de propositions qui peuvent être utilisées pour évaluer si une initiative délibérative est cohérente et bien conçue. Ce guide peut constituer la base d'une boîte à outils d'évaluation, un guide pour les concepteurs d'initiatives et une liste de contrôle pour la société civile.

6.1 Critères et repères pour les initiatives délibératives

Le choix entre une méthode participative ou délibérative n'est pas une question de choix, ces méthodes peuvent souvent être complémentaires et les initiatives sont conçues pour les utiliser ensemble. Le facteur clé dans le choix des méthodes délibératives au sein d'une initiative est qu'elles semblent offrir la meilleure opportunité d'entendre et d'apprendre d'un groupe plus large et largement représentatif, capable d'approfondir un sujet. Il existe toujours un risque que les initiatives délibératives soient ouvertes à la manipulation ou conçues de manière à rendre inévitable un résultat particulier. Pour y remédier, la transparence à toutes les étapes est vitale et des cadres clairs pour un travail ouvert et délibératif doivent être conçus. Bien que les initiatives délibératives soient relativement nouvelles et que leur impact soit limité, les risques sont faibles, mais il serait naïf de ne pas prendre en compte les mesures visant à garantir l'authenticité et à prévenir la corruption.

Il convient de noter à ce stade que cette étude indique qu'il est plus facile d'intégrer des initiatives délibératives dans un cadre démocratique déjà solide et établi, où la participation et la délibération peuvent compléter, informer et améliorer les méthodes existantes d'élaboration des politiques, et où la participation civile et le rôle de la société civile sont bien définis. Dans les situations où la démocratie est plus émergente, ténue ou fragile, où la culture de la participation est moins présente, il est fort probable que des ressources, un soutien et des contrôles supplémentaires seront nécessaires pour réussir à intégrer la délibération.

Des lignes directrices sont nécessaires pour aider les décideurs à utiliser ces nouvelles pratiques, des compétences souvent non disponibles dans le secteur public (telles que le recrutement des participants et la facilitation) peuvent être apprises ou apportées en travaillant avec des ONG, les participants doivent être éduqués pour être des participants efficaces. Si tous ces objectifs peuvent être atteints, alors, comme l'affirme l'OCDE (2021), les initiatives délibératives peuvent "devenir un élément régulier de la gouvernance démocratique" parce qu'elles.. :

1. Permettent aux décideurs publics de prendre *davantage de* décisions difficiles *et de* décisions ayant un impact à long terme.
2. Renforcent la confiance du public, les délibérations publiques régulières donnent aux gens et aux décideurs l'occasion d'établir une confiance mutuelle.
3. Offrent des économies d'échelle, tant en termes de coûts que de processus.
4. Renforcent la capacité démocratique de la société.

Ces objectifs sont louables, bien qu'il soit important de souligner une fois de plus que, étant donné la nature émergente de la démocratie délibérative, ils sont plus présumés que prouvés. Alors que le nombre d'initiatives délibératives augmente et qu'elles deviennent plus populaires, il est important de noter qu'elles ne servent pas à grand chose si elles ne sont pas directement liées au processus politique ou législatif qu'elles sont censées informer. La *Convention Citoyenne pour le Climat*⁹, lancée par le Président Macron, a formulé des recommandations importantes, mais la réponse du gouvernement à celles-ci les a considérablement diluées. Farrell (2022) observe le même résultat en Irlande et, comme l'avertit Smith (2022), "on n'a pas accordé suffisamment d'attention à la manière de coupler ces initiatives délibératives avec les systèmes politiques pertinents pour renforcer leur impact". C'est important car les initiatives délibératives sans mécanisme d'adoption des résultats sont des placebos inutiles qui n'engagent pas les citoyens et, à long terme, sont susceptibles d'endommager la confiance déjà fragile dans la démocratie. Pour résoudre ce problème, Smith propose que trois éléments soient nécessaires :

- **Coupler les espaces participatifs avec les systèmes politiques** afin que les recommandations trouvent un écho auprès des décideurs politiques et qu'il y ait un engagement à répondre.
- **Concevoir les processus de manière à ce qu'il y ait une surveillance et un examen** après l'événement, en supervisant la réponse du gouvernement et des autres acteurs.
- **Le niveau d'intervention doit être approprié** - les initiatives délibératives proposent souvent des solutions politiques mais abordent en même temps des questions sociétales, comme le changement climatique. Dans ces cas, elles doivent être capables d'envisager un changement systémique au niveau macro ainsi que des détails politiques plus micro.

Dans les cas où des initiatives délibératives ont été mises en œuvre, il apparaît clairement qu'elles peuvent être directement utiles si elles sont bien conçues, bien gérées et intégrées dans le processus politique général. L'ONG britannique Involve a fait le suivi de sa propre expérience d'organisation d'assemblées de citoyens en demandant aux organisateurs des gouvernements locaux quels étaient leurs facteurs clés de succès (Swann, Lansdell & Colom, 2021). Ils ont formulé leurs réponses en termes de facteurs pratiques, financiers, politiques et environnementaux à prendre en compte et ont donné des "conseils" aux organisateurs d'assemblées :

- Veiller à ce que l'écoute de la voix des citoyens par le biais de la participation et de la délibération soit pleinement légitimée par des lois dans le cadre démocratique.
- Vérifier l'engagement avant de commencer.

⁹ Voir : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

- Étudier soigneusement le sujet, l'objectif et la conception de la question.
- Planifier soigneusement la représentativité et la diversité de l'assemblée.
- Impliquer les responsables de la mise en œuvre et les principaux décideurs tout au long du processus.
- Concevoir des recommandations qui soient exploitables, attribuables, spécifiques et hiérarchisées.
- Concevoir un processus qui permet la confiance.
- Considérer dès le départ les ressources et les compétences nécessaires à la mise en œuvre des recommandations.
- Mettre en place une stratégie de communication.
- Travailler avec les participants.
- Veiller à ce qu'un mécanisme de responsabilisation soit mis en place.

Un certain nombre de défis identifiés dans ce rapport doivent être relevés pour que les initiatives délibératives soient efficaces et aient un impact. Elstub, Escobar, Henderson, et al. (2022) ont mis en évidence certains de ces défis en observant l'Assemblée sur le climat du gouvernement écossais, notamment la surcharge d'informations, la sélection des preuves et la prise de décision. Smith (2021) a identifié les obstacles qui empêchent l'intégration de la délibération dans le cycle politique. Farrell (2022) considère également que l'exécutif limite la portée des initiatives, utilise les initiatives délibératives de manière inappropriée et ne parvient pas à adopter les résultats lorsqu'ils ne conviennent pas à l'ordre du jour d'un gouvernement comme des facteurs susceptibles, à terme, de saper ces initiatives. Dans le cadre des composantes délibératives de l'Observatoire de la Conférence sur l'avenir de l'Europe de l'UE, le Groupe consultatif de haut niveau (Observatoire CoFoE, 2022) note que "l'étendue des thèmes, le manque de temps, la faiblesse des liens entre les débats transnationaux et (sub)nationaux, et l'ambiguïté de l'objectif apparaissent comme des leçons à tirer pour des exercices futurs similaires".

6.2 Principes de bonnes pratiques pour les initiatives délibératives

Une bonne planification, une conception solide et des principes bien élaborés et convenus peuvent permettre de surmonter ces difficultés. Bien que ces principes varient en fonction de la culture et des circonstances, les conclusions de ce rapport suggèrent qu'il existe un ensemble de caractéristiques de conception que l'on peut s'attendre à retrouver dans une initiative délibérative bien conçue.

À cet égard, une liste de contrôle est fournie en annexe. Elle reprend ces exigences tout en les présentant dans un outil prêt à l'emploi pour les praticiens. Dans tous les cas, il convient de prêter attention à six aspects principaux : le mandat, les procédures et la gouvernance, le recrutement, la facilitation et la délibération, la communication et l'engagement et enfin l'appropriation ainsi que l'amélioration continue.

Le mandat doit être clair, sans ambiguïté et adapté à la méthode choisie. L'engagement institutionnel est également crucial, à la fois en termes de lien avec la fixation de l'ordre du jour, de retour d'information explicite des autorités et de protection de l'indépendance de l'initiative. Sur ce dernier point, les règles et procédures doivent être compréhensibles pour tous les participants. En outre, il convient d'accorder une attention particulière à la recherche équilibrée et transparente de preuves, à la participation équitable des groupes de pression et des représentants élus ou à un contrôle indépendant.

Le recrutement est une pierre angulaire de tout projet de démocratie délibérative, car la sélection aléatoire est à la fois prometteuse et difficile. Là encore, des règles claires et publiques doivent s'appliquer à cet aspect. Aucune coercition, un nombre suffisant de participants à atteindre et à recruter ou des mesures prises pour surmonter les obstacles récurrents à la participation (par exemple, la garde d'enfants, le transport), pour n'en citer que quelques-uns, sont des sujets à prendre en compte. De plus, la sélection aléatoire sera toujours accompagnée d'une courbe d'apprentissage qui doit être soutenue par une stratégie de formation dûment adaptée au public.

Toutes ces tâches ne pourront probablement pas être accomplies de manière efficace sans un secrétariat solide et doté de ressources suffisantes. Au-delà de la logistique, une facilitation professionnelle, indépendante et neutre est également une exigence de toutes les initiatives délibératives. Elle peut être externalisée. Sur le plan du contenu, le consensus n'est pas toujours le meilleur résultat, car il peut cacher des positions importantes. En outre, il convient de prêter attention aux droits des minorités, à la manière dont les preuves sont gérées (c'est-à-dire trop complexes ou trop simples) afin de faciliter le brainstorming, à la manière dont les lacunes sont identifiées sur place et à la manière dont la discussion en tant que telle n'est pas éclipsée par des aspects techniques.

En termes de communication et d'engagement, les conclusions devraient être largement partagées et le processus ouvert aux audits. Les résultats concrets seraient également liés au processus. Une telle approche permettra d'améliorer les compétences et la sensibilisation des participants aux futurs projets.

Comme indiqué ci-dessus, une liste de contrôle dans les annexes développe ce qui précède et le présente comme un ensemble de critères qui peuvent être utilisés pour évaluer les initiatives de démocratie délibérative.

7 Conclusion

La démocratie délibérative offre une opportunité claire d'ouvrir le processus démocratique à une plus grande participation des citoyens comme moyen d'améliorer les résultats politiques (et législatifs) et d'augmenter la confiance dans le processus démocratique. Bien que les preuves de ses avantages soient largement anecdotiques et que la recherche critique soit limitée à ce stade, il est clair que la démocratie délibérative est et peut être un outil précieux pour les politiques et les législateurs lorsqu'elle est utilisée de manière appropriée. Elle peut être un moyen efficace de faire entendre la voix des citoyens au cœur du gouvernement et, à ce titre, elle a le potentiel d'améliorer les résultats politiques et de renforcer la confiance dans le processus démocratique. Il ne s'agit toutefois pas d'une panacée et la démocratie délibérative est l'un des nombreux outils disponibles. Les initiatives délibératives ne transformeront pas à elles seules la démocratie et l'utilisation d'outils délibératifs nécessite une nouvelle compréhension des relations dans notre société, l'acquisition de nouvelles compétences (de part et d'autre) et un changement culturel dans le secteur public pour accepter ce que dit le public.

Pour être efficaces, le mandat des initiatives délibératives doit être clair et transparent, et les résultats qu'elles produisent doivent avoir un impact (pas seulement être entendus mais être mis en œuvre). Elles doivent être établies de manière à être transparentes et responsables, et placer une forte facilitation au cœur du processus. Ils doivent garantir un débat ouvert et libre entre des participants qui ressemblent à un microcosme des personnes qu'ils représentent, sans pour autant imposer des opinions ou des résultats et sans fermer les voix minoritaires. À un niveau plus stratégique, il est nécessaire d'intégrer l'évaluation critique, en tant qu'outil pour améliorer l'apprentissage et l'innovation et en tant qu'outil pour vérifier la légitimité. Il est plus facile d'y parvenir lorsque la démocratie est forte, bien établie et dotée de ressources suffisantes, mais il est inévitablement plus difficile de le faire lorsque les processus démocratiques sont émergents ou faibles et lorsqu'il n'existe pas de culture solide de participation civile.

7.1 Recommandations pour les décideurs et les praticiens

Cette recherche a montré qu'il y a du mérite à poursuivre des initiatives de démocratie délibérative, cependant, un soutien supplémentaire est nécessaire pour que ce domaine se développe et mûrisse et des normes doivent être définies si l'on veut que la confiance dans ces processus soit durable. En tant que prolongement de la démocratie participative, le moment est opportun pour le Conseil de l'Europe (et les Etats membres) de s'engager dans des initiatives de démocratie délibérative et de promouvoir leur utilisation conformément aux recommandations suivantes pour les prochaines étapes de ce processus :

1. **Le rôle et l'objectif de la démocratie délibérative, et la manière dont elle peut fonctionner dans une démocratie représentative, doivent être mieux expliqués par les responsables gouvernementaux, aux responsables gouvernementaux.** Le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle de premier plan à cet égard.
2. **Il est nécessaire d'établir des normes directrices** pour soutenir ceux qui souhaitent utiliser la démocratie délibérative et encourager une plus grande confiance dans le processus. Cela

permettra de s'assurer que les processus sont crédibles et légitimes, d'aider les agences du secteur public à accueillir de tels processus et de garantir que les bonnes pratiques sont collectées et que le transfert de connaissances peut avoir lieu.

- a. **Ces orientations doivent être souples et non prescriptives**, mais doivent définir les attributs clés d'un processus de délibération et le produit minimum viable pour qu'il soit considéré comme crédible (les recommandations de ce rapport en constituent la base).
 - b. En plus des lignes directrices, il serait bénéfique d'**encourager le développement d'un "livre de jeu" délibératif** pour soutenir ceux qui veulent concevoir et mettre en œuvre des initiatives délibératives d'une manière pratique et directe.
3. Une grande partie de la littérature relative à la délibération est fortement orientée vers le monde universitaire et est à la fois lourdement théorique et inaccessible - en termes de langue et d'accès physique, car une grande partie se trouve derrière les murs payants des abonnements.
- a. **Un soutien est nécessaire pour une recherche et une évaluation plus indépendantes et fondées**, qui peuvent être appliquées directement aux initiatives en tant qu'outil d'apprentissage et de conception.
 - b. **La recherche doit être indépendante des organisateurs de l'initiative afin de surmonter tout parti pris inhérent ou implicite** - il est vital que ces nouvelles méthodes soient ouvertes à un examen complet si l'on veut apprendre.
 - c. **La recherche doit être ouverte et accessible aux praticiens et aux décideurs politiques.**
4. **Des travaux sont nécessaires pour explorer comment intégrer les initiatives délibératives dans les démocraties émergentes**, ce qui doit aborder l'éducation civique, le rôle des ONG, les structures politiques et le financement.
5. La démocratie délibérative est un domaine émergent et **il est important de soutenir l'innovation et les pratiques novatrices** dans ce domaine ; il n'existe pas de scénario unique pour mener un processus délibératif et la création d'opportunités d'innovation et d'apprentissage renforcera le secteur démocratique.

Annexes

Annexe A - Liste de contrôle des initiatives délibératives de bonne pratique

Ce rapport a identifié plusieurs recommandations parmi les résultats, liées aux thèmes émergeant de la recherche. Celles-ci peuvent être utiles aux décideurs politiques, aux praticiens et à la société civile en servant de guide ou de "liste de contrôle" pour aider à planifier et à mettre en œuvre des initiatives délibératives et sont rassemblées ci-dessous pour plus de commodité.

La liste de contrôle est basée sur les recommandations développées ci-dessus et identifie 11 domaines thématiques que les projets de démocratie délibérative doivent prendre en compte afin d'être considérés comme légitimes, efficaces et transparents. Les projets sont différents et dynamiques et, comme pour toute liste de contrôle, cet ensemble de critères n'est pas exhaustif. De même, chaque question ne sera pas appropriée à chaque sujet. Les organisateurs et les évaluateurs sont encouragés à considérer cette liste de contrôle comme une série de questions "de base" qui peuvent être affinées et développées pour s'adapter à leurs circonstances.

1. Codifier la délibération dans un cadre réglementaire

- 1.1. Existe-t-il des directives claires pour montrer comment, où et quand les initiatives délibératives peuvent être utilisées ?
- 1.2. La délibération s'inscrit-elle dans le cadre général de la démocratie ?
- 1.3. Les règlements et les directives garantissent-ils que les initiatives sont efficaces, légitimes, transparentes et vérifiables ?

2. Choisir le sujet de la délibération

- 2.1. Le sujet est-il clair, sans ambiguïté et gérable ?
- 2.2. Le sujet est-il suffisamment intéressant pour justifier l'utilisation d'un processus exigeant en ressources ?

3. Choisir la méthode appropriée pour maximiser l'efficacité

- 3.1. Les méthodes choisies pour l'initiative sont-elles adaptées à l'objectif, à la portée et au mandat ?
- 3.2. Sait-on clairement où la délibération soutient le processus politique au sens large et comment elle peut s'intégrer à d'autres méthodes ?
- 3.3. L'initiative est-elle bien pensée et une solide planification a-t-elle été entreprise ?
- 3.4. Des ressources suffisantes sont-elles disponibles pour la méthode choisie (et l'échelle si initiative) ?

4. Intégrer la délibération dans le cycle politique

- 4.1. La législation (ou les directives formelles) permet-elle le processus et soutient-elle la portée et les exigences des initiatives délibératives, leur mode de fonctionnement, leur rôle et leurs pouvoirs ?
- 4.2. Si la participation se fait par sélection aléatoire, y a-t-il un accès à un registre officiel des citoyens éligibles (et est-il accessible de manière gérée) ?
- 4.3. Les ressources requises du côté du secteur public sont-elles comprises ?
- 4.4. Existe-t-il un plan pour l'acquisition de nouvelles compétences (comme la facilitation) ?

5. Définir la portée et les attributions de l'initiative

- 5.1. La portée de l'initiative est-elle gérable et réalisable, les organisations hôtes étant conscientes de la surcharge d'informations, de la courbe d'apprentissage des participants et de la manière dont l'initiative est financée ?

6. Gouvernance et supervision des initiatives délibératives

- 6.1. Existe-t-il un groupe consultatif qui puisse soutenir l'équipe du projet dans la conception et la réalisation, et ce groupe est-il composé d'un mélange de personnel de l'agence publique et d'expertise externe ?
- 6.2. Existe-t-il un mécanisme de contrôle indépendant, tel qu'un rôle de "tuteur", pour garantir la légitimité du processus ?
- 6.3. Existe-t-il un processus réfléchi et défini pour la nomination d'un président ?
- 6.4. Les participants sont-ils impliqués dans la conception du fonctionnement du processus au quotidien ?
- 6.5. L'ouverture et la transparence sont-elles intégrées à toutes les parties du processus afin de démontrer la crédibilité et d'établir la confiance ?
- 6.6. Existe-t-il un secrétariat disposant de ressources suffisantes et fonctionnant correctement pour soutenir les opérations quotidiennes ?

7. Gérer le recrutement des participants

- 7.1. Existe-t-il un plan de recrutement et identifie-t-il la personne la mieux placée pour le faire ?
- 7.2. Le processus de recrutement est-il transparent, responsable et contrôlable de manière indépendante ?
- 7.3. Le recrutement commence-t-il avec une base importante et anticipe-t-il une réponse limitée ?
- 7.4. La législation permet-elle l'accès (si nécessaire) à une base de données centrale de participants potentiels (par exemple, le registre électoral) et l'utilisation de celle-ci est susceptible d'être strictement régie par la loi sur la protection de la vie privée ?
- 7.5. A-t-on envisagé de rembourser les frais de participation afin de s'assurer que cela ne constitue pas un obstacle (a-t-on pris en compte les déplacements pour se rendre aux événements et en revenir, la manière dont les personnes peuvent s'absenter de leur travail pour participer et les responsabilités liées à la garde des enfants) ?
- 7.6. Si le panel comprend des représentants élus ainsi que des membres du public, les ratios sont-ils clairs et comment le processus peut-il garantir que leurs opinions ne prennent pas le pas sur le débat public ?

8. Apprentissage des participants et fourniture de preuves

- 8.1. La conception tient-elle compte de la profondeur et de la complexité des preuves et prévoit-elle des espaces de révision pour permettre aux participants de s'arrêter, de réfléchir à ce qu'ils ont entendu et de vérifier le processus de groupe pour voir si certains éléments doivent être répétés ou expliqués davantage ?
- 8.2. A-t-on tenu compte du volume d'informations et de la capacité humaine à les absorber et à les traiter ?
- 8.3. De bonnes pratiques de facilitation ont-elles été conçues au cœur de l'initiative pour garantir le bon déroulement du processus, l'écoute et le soutien des participants et éviter qu'ils ne soient submergés par les preuves ?
- 8.4. Les preuves sont-elles diverses, reflétant un éventail de perspectives ?
- 8.5. Existe-t-il un mécanisme permettant de fournir des preuves supplémentaires si les participants le demandent ou s'ils estiment que ce qu'ils ont entendu est insuffisant pour prendre une décision ?
- 8.6. La conception reconnaît-elle et prend-elle en compte les possibilités d'apprentissage juste-à-temps ?

9. Facilitation du processus et gestion des délibérations

- 9.1. L'initiative est-elle conçue pour être à la fois solide et respectueuse ?
- 9.2. La conception reconnaît-elle que la facilitation est une compétence essentielle et garantit-elle que les facilitateurs sont convenablement expérimentés et formés ?
- 9.3. Est-il clair que la facilitation maintient et oriente le débat mais ne conduit pas aux conclusions ?
- 9.4. Est-il clair que les facilitateurs ne sont pas là pour favoriser le consensus à tout prix et que les conclusions doivent refléter honnêtement toutes les opinions entendues ?
- 9.5. Existe-t-il des espaces pour un débat rigoureux et des désaccords ?

10. Impact de l'initiative et promotion de l'engagement public

- 10.1. La manière dont le processus délibératif fonctionnera avec les principaux décideurs (par exemple, les ministres et pas seulement les fonctionnaires) est-elle clairement définie - ces processus sont-ils informatifs ou contraignants ?
- 10.2. Est-il formellement défini et convenu avec les deux parties de la manière dont le processus produira des recommandations et de la manière dont celles-ci seront traitées ?
- 10.3. Est-il possible de montrer (et de mesurer) quel impact (direct et indirect) l'initiative délibérative a eu ?
- 10.4. Existe-t-il un plan d'engagement public qui permet de promouvoir largement le processus et les résultats auprès du public ?

11. Évaluation et réflexion sur l'initiative

- 11.1. L'évaluation et la réflexion sont-elles intégrées au processus de conception dès le début, en créant un espace et une opportunité pour entendre directement les participants, les organisateurs et ceux qui fournissent des preuves ?
- 11.2. L'examen est-il ouvert et critique et identifie-t-il les problèmes et les défis (car c'est de là que viennent l'amélioration et l'apprentissage) ?
- 11.3. Tout est rendu public afin de garantir que les évaluations s'inscrivent dans un cycle de réflexion plus large au sein de l'organisme du secteur public ?
- 11.4. Encourage-t-il les universitaires indépendants à rechercher et à évaluer ce que vous faites et à partager ce qu'ils trouvent ?
- 11.5. Existe-t-il une culture au sein de l'initiative qui considère chaque initiative délibérative comme une opportunité de réflexion et d'apprentissage ?

Annexe B - Liste des initiatives

La liste d'exemples fournie ci-dessous ne vise pas à être exhaustive. Elle a été construite en identifiant diverses initiatives et leurs caractéristiques afin de déterminer les tendances nouvelles, inédites et innovantes en matière de démocratie délibérative. Une fois ces cas collectés, une analyse qualitative a été réalisée afin de fournir une structure plus claire et de mieux comprendre quels facteurs peuvent façonner la démocratie délibérative à court et moyen terme. À cet égard, quatre principes permettront de guider cette démarche : l'institutionnalisation, l'innovation, l'augmentation de la représentation et l'ouverture à de nouvelles voix.

INSTITUTIONNALISATION

Tout projet atteint une sorte de stabilité lorsqu'il est institutionnalisé, et c'est ce qui se passe avec la démocratie délibérative au moins de deux manières importantes. Premièrement, ces projets sont inscrits dans la Constitution ou formellement réglementés par d'autres lois. Deuxièmement, l'attention portée aux apports méthodologiques est de plus en plus importante et les projets gagnent ainsi en cohérence.

Différents exemples reflètent cette réalité. Sur le plan normatif, la Constitution du Vorarlberg a introduit des références à la démocratie délibérative et l'initiative de l'Est de la Belgique semble pleinement ancrée dans un processus institutionnel. En outre, d'autres exemples (par exemple, Gdansk) sont reconnus par les autorités publiques comme des mécanismes contraignants, ce qui est un indicateur de la consolidation institutionnelle. En termes de méthodologie, Poznan a accordé une grande attention à ces questions en utilisant des règles claires, et la boîte à outils du CdE en Ukraine pour une participation citoyenne renforcée, avec des aspects de gamification, montre à quel point il est important d'avoir un ensemble préétabli de principes et de bonnes pratiques avant de commencer la mise en œuvre.

INNOVATION

L'innovation consiste à explorer de nouvelles façons d'améliorer les expériences antérieures et c'est l'élément clé de certains exemples, comme la première mise en œuvre de l'examen d'initiative citoyenne (CIR) à Korsholm, les marches délibératives en Finlande ou en Allemagne, l'interprétation de la nature pour faciliter la participation en Suède, les festivals nordiques de la démocratie ou les expériences de démocratie délibérative basées sur des algorithmes informatiques à Hambourg concernant l'hébergement des migrants. Bien qu'aucun de ces exemples ne vise à fournir un aperçu complet des procédures de démocratie délibérative, tous se concentrent sur des aspects spécifiques qui pourraient être améliorés. De telles innovations seraient probablement reproduites et dûment adaptées dans d'autres exemples et, espérons-le, parviendraient à s'institutionnaliser.

La recherche est également cruciale pour l'innovation et c'est pourquoi la liste d'exemples comprend un projet de R+D (c'est-à-dire CONCISE) qui a proposé des outils délibératifs pour comprendre et améliorer la recherche elle-même. De tels projets créent un pont entre la théorie et la pratique, ce qui est essentiel pour un bon développement des différents outils participatifs. De même, les innovations doivent être planifiées et testées. Elles ne peuvent pas surgir du néant. À cet égard, la contribution du projet britannique IiDP est remarquable. Enfin, les échecs ou les mauvaises pratiques ne doivent pas non plus être mis de côté car ils montrent ce qu'il faut éviter, comme c'est le cas avec les exemples de mauvaise mise en œuvre et de ménages masculins contournant les méthodes délibératives.

REVISITER LA REPRÉSENTATION

À première vue, la démocratie délibérative complète à la fois la démocratie représentative et d'autres types de démocratie participative, mais cette intervention peut être comprise de nombreuses façons différentes ; certaines d'entre elles peuvent aller au-delà des concepts traditionnels de "représentation", c'est-à-dire essayer de remplacer une forme de représentation par une autre ou d'augmenter les modèles existants par des initiatives innovantes pour élargir la participation.

Tout d'abord, il existe des initiatives où les anciennes entités formelles tentent de reconsidérer leurs tâches en impliquant de nouveaux acteurs et de nouvelles voix. Il s'agirait d'une représentation renouvelée. Les exemples englobent les commissions parlementaires mixtes à Bruxelles, les cas analogues à Newham ou la manière dont le CESE français ouvre son processus décisionnel interne, pour n'en citer que quelques-uns. Deuxièmement, comme indiqué ci-dessus, d'autres propositions vont au-delà et considèrent la démocratie délibérative comme un mécanisme capable de se substituer à la représentation, même lorsque les procédures traditionnelles sont encore utilisées pendant une période de transition. Le parti Agora, basé à Bruxelles, peut s'aligner sur cette approche.

Enfin, la démocratie délibérative a été utilisée pour aborder des sujets pour lesquels des discussions approfondies et nationales sont nécessaires. Ces outils sont donc destinés à surmonter des obstacles devant lesquels la représentation traditionnelle a apparemment renoncé. Les grands débats en France ou dans l'Union européenne et les initiatives liées au changement climatique peuvent suivre ces schémas. Les projets de Mostar et de Valjevo partagent également une approche similaire si la démocratie délibérative comble d'importantes lacunes antérieures en matière d'engagement des citoyens dans les questions politiques.

OUVERTURE

La démocratie délibérative vise toujours à élargir l'éventail des voix et des citoyens impliqués dans la prise de décision publique. Cet objectif peut être atteint de différentes manières. Les projets ciblant des groupes ou des sujets spécifiques se sont avérés utiles car ils adaptent une méthodologie générale et en tirent pleinement parti. Ce serait le cas des initiatives consacrées à l'engagement des jeunes, de celles qui adaptent les projets aux besoins locaux en Géorgie ou d'autres actions sur des sujets très concrets comme la planification urbaine à Prague, où sa mise en œuvre est accompagnée d'une composante délibérative.

Dans un autre ordre d'idées, les mécanismes délibératifs peuvent souhaiter ajuster les procédures traditionnelles en soulignant l'importance des discussions entre les parties prenantes. Ce serait le cas de certaines e-consultations qui sont complétées par des audiences délibératives en Bosnie-Herzégovine ou d'une approche similaire avec le budget participatif en Ukraine, avec une phase de délibération décisive pour la rédaction des projets et pour le suivi. De même, les initiatives qui mettent l'accent sur la co-création et la fixation d'un ordre du jour partagé sont conformes à une démocratie ouverte et flexible.

Nom du projet	Pays	Portée	Type de projet
Initiatives examinées dans le cadre de cette étude :			
INSTITUTIONNALISATION DE LA DÉLIBÉRATION			
Panel de citoyens, Poznan	Pologne	Local	Assemblée des citoyens
Assemblées de citoyens, Gdnask	Pologne	Local	Assemblée des citoyens

Meilleure pratique de la boîte à outils CivicLab	Ukraine	Autre	Consultation
Conseil permanent des citoyens de l'Est de la Belgique	Belgique	Régional	Assemblée des citoyens
Conseils des citoyens du Vorarlberg	Autriche	Régional	Assemblée des citoyens
PRATIQUES INNOVANTES			
Assemblée des citoyens, Mestia	Géorgie	Local	Assemblée des citoyens
Examen de l'initiative citoyenne (CIR) à Korsholm (Mustasaari)	Finlande	Local	Processus initié par les citoyens
Assemblée des citoyens d'Écosse	Royaume-Uni	National	Assemblée des citoyens
CONCIS R+D+i	Europe	International	Consultation
Festivals de la démocratie	Estonie	National	Processus initié par les citoyens
FindingPlaces	Allemagne	Local	Consultation
Programme d'innovation dans la démocratie (IiDP)	Royaume-Uni	Local	Assemblée des citoyens
Interprétation de la nature	Suède	Local	Simulation
StudentLab Marche délibérative (DW) en Finlande	Finlande	Autre	Processus initié par les citoyens
REVOIR LA REPRÉSENTATION			
2020 Assemblée britannique sur le climat	Royaume-Uni	National	Assemblée des citoyens
Agora (Parti politique bruxellois)	Belgique	Régional	Processus initié par les citoyens
Assemblée citoyenne à Valjevo sur les problèmes de pollution	Serbie	Local	Assemblée des citoyens
Conférence sur l'avenir de l'Europe (à compléter)	Europe	International	Assemblée des citoyens
Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)	France	National	Consultation
Grand Débat National	France	National	Assemblée des citoyens
Commissions parlementaires mixtes	Belgique	Régional	Assemblée des citoyens
Assemblée des citoyens de Mostar	Bosnie-Herzégovine	Local	Assemblée des citoyens
Assemblée permanente des citoyens de Newham	Royaume-Uni	Local	Assemblée des citoyens
Assemblée écossaise sur le climat	Royaume-Uni	National	Assemblée des citoyens
OUVERTURE			
Plan d'action - Tirana, Albanie, 2021 - 2023 Partenariat pour un gouvernement ouvert	Albanie	Local	Consultation
Conseil des conseillers civils du conseil municipal de Batumi	Géorgie	Local	Consultation
E-Consultations + Auditions délibératives	Bosnie-Herzégovine	National	Consultation
Projet pour la jeunesse de Goris	Arménie	Local	Consultation
Crowdsourcing local pour OGP	Arménie	Local	Consultation
Indice d'autonomie locale 2021	Géorgie	Local	Simulation
Budget participatif à Kremenchuk (et dans d'autres villes)	Ukraine	Local	Budget participatif

Réforme urbaine de la rue Vinohradská	République tchèque	Local	Consultation
Werkstadt Junges Wien / Stratégie pour l'enfance et la jeunesse à Vienne	Autriche	Local	Assemblée des citoyens

D'autres initiatives ont été identifiées mais n'ont pas été examinées en profondeur :			
Plate-forme pour les citoyens actifs	Arménie	Local	-
Jury citoyen de Besata	Espagne	Local	Jury citoyen
Conseil des citoyens de Bürgerrat Demokratie	Allemagne	Régional	Jury citoyen
Délibération citoyenne sur les sciences du cerveau	Belgique	International	Jury citoyen
Panels de citoyens ("panel obywatelski")	Pologne	Local	Panel de citoyens
Analyse de l'espace civique	Finlande	Local	-
Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe	Europe	International	Consultation
Conférence de consensus sur la recherche sur le cerveau	Danemark	National	Assemblée des citoyens
Conférence de consensus sur le cancer du sein	France	National	Assemblée des citoyens
Festivals de la démocratie	Estonie	National	-
Elbasan Budgétisation participative basée sur le genre	Albanie	Local	Budget participatif
Dialogue citoyen de l'UE à La Haye	Pays-Bas	International	Assemblée des citoyens
Panels de citoyens européens	Europe	International	Assemblée des citoyens
Initiative citoyenne Folketinget	Danemark	National	Processus initié par les citoyens
G1000 crowdfunding	Belgique	National	-
Rédaction de la constitution islandaise	Islande	National	Assemblée des citoyens
Plateforme en ligne de budgétisation participative "Viitorul" d'IDIS	Moldavie	Local	Budget participatif
Commission sur le climat de Leeds	Royaume-Uni	Local	Assemblée des citoyens
Pétitions locales	Ukraine	Local	Pétition
Observatorio de la Ciudad	Espagne	Régional	-
Conseil de la jeunesse de Tashir	Arménie	Local	-
Dialogue transnational des citoyens numériques	UE	International	-
Trnava Budgétisation participative	République slovaque	Local	Budget participatif
Budget participatif de l'école de Vinnytsia	Ukraine	Local	Budget participatif
Congrès culturel de Wroclaw	Pologne	Local	-

Annexe C - Plateformes de participation numérique

Comme le montre cette liste, il existe de nombreuses plateformes numériques de participation civique, dont certaines proposent des initiatives délibératives. Le tableau ci-dessous n'est pas une liste complète, il s'agit d'un ensemble indicatif de produits sélectionnés par People Powered¹⁰ et classés par des experts du domaine.¹¹

Plate-forme	Classement	Coût	Objectif/Complexité
76 Engage	48	NA	Plateforme polyvalente pour processus simples
Assembl	55	\$\$\$\$	Niche : Délibération
Bang the Table/QG d'engagement	47	NA	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
Cap Collectif	51	\$\$\$\$	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
Citizen Lab	77	\$\$	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
Civocratie	60	\$\$\$	Plateforme polyvalente pour processus simples
Cobudget	57	\$\$	Niche : Budgétisation participative
Cocoriko	51	\$\$\$\$	Plateforme polyvalente pour processus simples
CONSUL	76	\$	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
CoUrbaniser	51	NA	Niche : Planification participative
Décidim	79	\$	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
Delib	59	NA	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
Democracy OS	55	\$\$\$	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
Discuto	54	\$\$	Plateforme polyvalente pour processus simples
Ethelo	58	NA	Niche : Budgétisation participative
Fluicity	54	NA	Plateforme polyvalente pour processus simples
Konveio	50	\$\$\$	Niche : Planification participative
LiquidFeedback	53	\$\$\$\$	Plateforme polyvalente pour processus simples
Loomio	58	\$\$\$	Plateforme polyvalente pour processus simples
Voisinage	64	\$\$\$\$	Plate-forme polyvalente pour processus complexes
Participation/Décision 21	37	NA	Plateforme polyvalente pour processus simples
Pol.is	65	\$	Niche : Délibération
Social Pinpoint	54	\$\$\$\$	Plateforme polyvalente pour processus simples
Vos priorités	77	\$	Plate-forme polyvalente pour processus complexes

¹⁰ Pour plus d'informations sur les outils numériques de participation civique et une explication de ces classements, voir : <https://www.peoplepowered.org/platform-ratings>.

¹¹ La note (0-100) est basée sur une évaluation par des experts des exigences en matière de capacité, des caractéristiques, de l'accessibilité, de l'éthique et de la transparence, des antécédents et de la fiabilité.

Annexe D - Bibliographie

Documents du Conseil de l'Europe pertinents pour ce rapport

- Au-delà des élections : l'utilisation des méthodes délibératives dans les municipalités et régions européennes (2021). Rapporteur:1 Karl-Heinz LAMBERTZ, Belgique (R, SOC/G/PD).
https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680a5b00dPACE - Doc. 15351 (2021) -
- La participation civile à la prise de décision politique. Un aperçu des normes et pratiques dans les États membres du CdE (2016) par le CDDG. <https://rm.coe.int/civil-participation-in-decision-making-processes-an-overview-of-standa/1680701801>
- CM(2017) 83 Lignes directrices pour la participation civile à la prise de décision politique.
<https://rm.coe.int/guidelines-for-civil-participation-in-political-decision-making-en/16807626cf>
- CM/REC (2018)4 sur la participation des citoyens à la vie publique locale. <https://rm.coe.int/16807954c3>
- Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel (2009) et (2019) de la Conférence des OING.
<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802eed5c>
- Exposé des motifs de la recommandation CM/Rec(2018)4 sur la participation des citoyens à la vie publique locale. https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=090000168077df31
- Une démocratie plus participative pour lutter contre le changement climatique (2021). Rapporteur : M. George PAPANDREOU, Grèce, SOC. <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=29354&lang=en>
- Participation du public et innovations démocratiques : Évaluation des institutions et processus démocratiques pour l'approfondissement et l'augmentation de la participation publique . <https://rm.coe.int/public-participation-and-democratic-innovations-assessing-democratic-i/168075f47b>
- État de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit : Un renouveau démocratique pour l'Europe (2021). Rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. <https://www.coe.int/en/web/secretary-general/report-2021#page-0>
- Mandat du Groupe de travail 2 du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) du Conseil de l'Europe. <https://rm.coe.int/gt-dd-terms-of-reference-2749-5699-2005-v-1/1680a56b55>

Autre littérature

- Arapovic, A. (2021). Participation civile au processus décisionnel en Bosnie-Herzégovine : General Overview. Conseil de l'Europe
- Arnstein, S. (1969) 'A ladder of citizen participation', *Journal of the American Institute of Planners* 35.4 : 216-224.
- Bächtiger, A. et Parkinson, J. (2019) *Mapping and Measuring Deliberation : Vers une nouvelle qualité délibérative*. Oxford : Oxford University Press.
- Bächtiger, A., Niemeyer, S., Neblo, M., et.al. (2010) *Disentangling Diversity in Deliberative Democracy : Competing Theories, Their Blind Spots and Complementarities*. *Journal of Political Philosophy* 18 (1) : 32-63.
- Blockmans, S. et Russack, S. (eds) (2020). *La démocratie délibérative dans l'UE : Countering Populism with Participation and Debate*. CEPS. https://www.ceps.eu/wp-content/uploads/2020/03/Deliberative-Democracy_2CU_Vol3.pdf
- Boswell, J. (2021) *Seeing Like a Citizen : How Being a Participant in a Citizens' Assembly Changed Everything I Thought I Knew about Deliberative Minipublics*, *Journal of Deliberative Democracy*, 17(2).
<https://doi.org/10.16997/jdd.975>

- Breckon, J., Hopkins, A. et Rickey, B. (2019) Evidence vs Democracy : How 'mini-publics' can traverse the gap between citizens, experts, and evidence. Nesta.
https://media.nesta.org.uk/documents/Evidence_vs_Democracy_Report_Final.pdf
- Conférence sur l'Observatoire de l'avenir de l'Europe (2022). Rapport du groupe consultatif de haut niveau. Secrétariat du HLAG.
- Courant, D. (2021) Institutionalizing deliberative mini-publics ? Issues of legitimacy and power for randomly selected assemblies in political systems, *Critical Policy Studies*.
<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/19460171.2021.2000453>
- Delli Carpini M.X., Cook, F.L. et Jacobs, L (2004) Public Deliberation, Discursive Participation and Citizen Engagement : A Review of the Empirical Literature. *Annual Review of Political Science*, 7 : 315-344.
- Dryzek, J.S. (2000) *Deliberative Democracy and beyond : Libéraux, Critiques, Contestations*. Oxford : Oxford University Press.
- Elstub, S., Escobar, O., Henderson, A., Thorne, T., Bland, N. & Bowes, E. (2022). Rapport de recherche sur l'Assemblée des citoyens d'Écosse. Edimbourg : Scottish Government Social Research. Disponible sur : <https://www.gov.scot/isbn/9781802018943>
- Escobar, O. et Elstub, S. (2017). *Deliberative innovations : Utilisation de " mini-publics " pour améliorer la participation et la délibération au Parlement écossais*. Soumission à la Commission écossaise sur la réforme parlementaire. https://eprints.ncl.ac.uk/file_store/production/261639/FBD86CBE-0ADA-4094-A701-C95EF94AF2EA.pdf
- Farrell, D. (2022, 16 février). De nombreuses recommandations des assemblées précédentes ont été ignorées ou rejetées. *Irish Times*. <https://www.irishtimes.com/opinion/we-may-have-overdone-it-on-citizens-assemblies-1.4803375>
- Foa, R.S., Klassen, A., Slade, M., Rand, A. et R. Collins (2020). *Le Rapport mondial sur la satisfaction à l'égard de la démocratie 2020*. Cambridge : Centre pour l'avenir de la démocratie.
- Foulques, R. (2019) *Innovation démocratique dans le monde : voici les chiffres*. Citoyens de demain. <https://citoyensdedemain.org/innovation-democratique-dans-le-monde-voici-les-chiffres>
- Garry, J., Pow, J., Coakley, J., Farrell, D., O'Leary, B., & Tilley, J. (2021) The Perception of the Legitimacy of Citizens' Assemblies in Deeply Divided Places ? Preuve de l'opinion publique et de l'élite de l'Irlande du Nord consociative. *Gouvernement et Opposition*, 1-20. doi:10.1017/gov.2021.4
- Germann, M., Marien, S. et Muradova, L (2021) Scaling Up ? Unpacking the Effect of Deliberative Mini-Publics on Legitimacy Perceptions. SSRN. <https://ssrn.com/abstract=3954035>
- Gherghina, S., Ekman, J. et Podolian, O. (2020). *Democratic Innovations in Central and Eastern Europe*. Routledge
- Goodin, R.E., (2018) Si la délibération est tout, c'est peut-être rien. In : Bächtiger, A, Dryzek, JS, Mansbridge, J, et al (eds) *The Oxford Handbook of Deliberative Democracy*. Oxford : Oxford University Press, pp.882-899.
- Gutmann, A. et Thompson, D. (2004) *Pourquoi la démocratie délibérative ? Pourquoi la démocratie délibérative ?* Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Société Hansard (2019). *Audit de l'engagement politique 16*. Londres : Société Hansard
- UIP (2021). *Rapport mondial sur l'e-Parlement 2020*. Genève : Union interparlementaire.
- Jackson, J. (2015) Diviser la démocratie délibérative et participative à travers John Dewey. *Théorie démocratique* 2 (1) : 63-84.
- Kamlage, J-H. et Nanz, P. (non daté) *Public Participation and Democratic Innovations : Évaluation des institutions et processus démocratiques pour l'approfondissement et l'accroissement de la participation du public à la prise de décision politique*. Conseil de l'Europe. <https://rm.coe.int/public-participation-and-democratic-innovations-assessing-democratic-i/168075f47b>

- Landemore, H. (2013) Délibération, diversité cognitive et inclusivité démocratique : un argument épistémique pour la sélection aléatoire des représentants. *Synthèse* 190, 1209-1231. <https://doi.org/10.1007/s11229-012-0062-6>
- Landemore, H. (2017). La démocratie délibérative comme démocratie ouverte et non (seulement) représentative. *Daedalus*. 146(3). <https://direct.mit.edu/daed/article/146/3/51/27150/Deliberative-Democracy-as-Open-Not-Just>
- Melios, G. (2020) Europe in crisis : political trust, corruption and austerity. Institute for Global Prosperity, University College London. https://www.ucl.ac.uk/bartlett/igp/sites/bartlett/files/europe_in_crisis.pdf
- Mercier, H., & Landemore, H. (2012). Raisonner c'est pour argumenter : Comprendre les succès et les échecs de la délibération. *Political Psychology*, 33 (2), 243-258. <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9221.2012.00873.x>
- Miller, L., & Williamson, A. (2008). *Digital Dialogues Third Phase Report*. Londres : Hansard Society & Ministère de la Justice du Royaume-Uni.
- Motos, R., Font, J., Bherer, L. et Smith, G. (2021) Expertise and Participatory Governance : L'incorporation des connaissances des experts dans les processus participatifs locaux. *Journal of Deliberative Democracy*. 17 (2). <https://doi.org/10.16997/jdd.971>
- OCDE (2017) *Les pouvoirs publics en un coup d'œil*. Éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2020) *Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques : Attraper la vague délibérative*. Éditions de l'OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/339306da-en>
- OCDE (2021). *Huit façons d'institutionnaliser la démocratie délibérative*. OECD Public Governance Policy Papers, No. 12. <https://www.oecd.org/gov/open-government/eight-ways-to-institutionalise-deliberative-democracy.htm>
- Pitkin, H.F. (1967) *The Concept of Representation*. Berkeley : University of California.
- Pow, J. & van Dijk, L. & Marien, S., (2020) "It's Not Just the Taking Part that Counts : 'Like Me' Perceptions Connect the Wider Public to Minipublics", *Journal of Deliberative Democracy* 16(2), p.43-55. doi : <https://doi.org/10.16997/jdd.368>
- Setälä, M. et Smith, G. (2018) *Mini-publics and deliberative democracy in Bächtiger, A., Dryzek, J., Mansbridge, J. et Warren, M.E. (ed.) The Oxford Handbook of Deliberative Democracy : Oxford University Press.*
- Skidmore, P., Bound, K., & Lownsbrough, H. (2006) *Community participation : Who benefits ?* Fondation Joseph Rowntree : York, Royaume-Uni
- Smith, G. (2022) *Designing for impact : the next stage for climate assemblies*. Fondation pour la démocratie et le développement durable <https://www.fdsd.org/blog-gs-climate-assemblies-impact/>
- Suteu, S. (2019) Le tournant populiste en Europe centrale et orientale : la démocratie délibérative fait-elle partie de la solution ? *Revue européenne de droit constitutionnel*, 15(3). pp. 488 - 518
- Swann, J., Lansdell, S. et Colom, A. (2021) *So, you ran a citizen's assembly... top tips from local authorities*. Londres : Involve <https://www.involve.org.uk/resources/blog/opinion/so-you-ran-citizens-assembly-top-tips-local-authorities>
- Theuwis, M-I., van Ham, C. & Jacobs, K. (202) *A Meta-Analysis of the Effects of Democratic Innovations on Citizens in Advanced Industrial Democracies*", décembre, *ConstDelib Working Paper Series*, no. 15, pp. 1-39.
- Touraine, A. (2000) *Peut-on vivre ensemble ? Égalité et différence*. Oxford : Polity.
- Walsh, C.D. & Elkins, J.A. (2021) *The dissatisfied and the engaged : citizen support for citizens' assemblies and their willingness to participate*, *Irish Political Studies*, 36:4, 647-666, DOI : 10.1080/07907184.2021.1974717
- Wike, R., Fetterolf, J., Schumacher, S. et Moncus, J.J. (2021) *Deliberative Democracy, More than Deliberation*. *Études politiques*. August 2021. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/00323217211032624>

- Williams, M.S. (2000) The Uneasy Alliance of Group Representation and Deliberative Democracy. Dans : Kymlicka, W, Norman, W (eds) *Citizenship in Diverse Societies*. Oxford : Oxford University Press, pp.124-152.
- Willis, R., Curato, N. et Smith, G. (2022) Deliberative democracy and the climate crisis. *WIREs Climate Change*. <https://doi.org/10.1002/wcc.759>